

Séance du Conseil Général du 17 juin 2019

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
 - PV mot-à-mot du 4 février 2019
 - PV décisionnel du 4 février 2019
4. Informations du Bureau
5. Comptes 2018 :
 - Présentation par le Conseil municipal
 - Rapport de la Cogest
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
6. Plan de quartier Collombey-Centre (2^e lecture) :
 - Introduction par le Conseil municipal
 - Rapport de la Commission ad hoc de 2^e lecture
 - Entrée en matière unique
 - Discussion de détail
 - Vote sur la modification partielle du PAZ-RCCZ
 - Vote sur l'adoption du plan de quartier « Collombey-Centre »
7. Réponses aux postulats :
 - 7.1. Une meilleure gestion de nos cours d'eau
 - 7.2. Pour une communication en phase avec notre société
8. Postulat :
 - 8.1. Terrain Tamoil
9. Informations du Conseil Municipal
10. Questions
11. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers généraux

Intervention de Vuille Côme: Chers collègues, Conseillères et Conseillers généraux. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, cher public, je vous souhaite à tous la cordiale bienvenue et ouvre la séance du Conseil Général du 17 juin 2019. Le Conseil Général a été convoqué en date du 27 mai dernier, soit dans le délai réglementaire. Les rapports et autres documents ont également été mis à votre disposition dans les délais prévus par le Règlement. Merci aux intervenants, aux commissions et à l'administration communale pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés au pilier public, sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage électronique communal.

Je dois excuser ce soir la secrétaire du Conseil Général, Madame Maria Encina Fracheboud, qui sera remplacée dans sa fonction par le Vice-Président Monsieur Guillaume Vanay.

En outre, je dois excuser les Conseillers généraux suivants : Madame Eva Rohrbach, Messieurs Michel Turin et Alexis Gex-Fabry.

Je cède maintenant la parole au Vice-Président du Conseil Général pour l'appel nominatif des Conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Vanay Guillaume: Bonsoir tout le monde.

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Baré Nathalie, Présente.

Bétrisey Nicole, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Borgeaud Jacques, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Chervaz Véronique, Présente.

Clay Robert, Présent.

Cottet Loan, Présent.

Cottet Véronique, Présente.

Cretton Anaïs, Présente.

Cretton Nathalie, Présente.

Delarze Madeleine, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Fracheboud Maria Encina, Excusée.

Gaillard David, Présent.

Genolet Lionel, Présent.

Gex-Fabry Alexis, Excusé.

Gex-Fabry Romain, Présent.

CONSEIL GENERAL

Gollut Emmanuel, Présent.
Hohenauer Maryline, Présente.
Jomini Jonathan, Présent.
Kunz Reto, Présent.
Lattion Eric, Présent
Métrailler Marie, Présente.
Morisod Carole, Présente.
Morisod Florent, Présent.
Olloz-Burdet Gabrielle, Présente.
Ostrini Olivier, Présent.
Parvex Joël, Présent.
Parvex Romain, Présent.
Rohrbach Eva, Excusée.
Rouiller Samuel, Présent.
Schaffhauser Pascal, Présent
Schmid Daniel, Présent.
Sotillo José, Présent.
Turin Michel, Excusé.
Udressy Philippe, Présent.
Vanay Guillaume, Présent.
Vannay Damien, Présent.
Vieux Cédric, Présent.
Vieux Edgar, Présent.
Vuille Côme, Présent.
Zürcher Cédric, Présent.

Intervention de Vuille Côme: Le décompte fait état de 41¹ Conseillers généraux, le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Nous passons au point 2: Approbation de l'ordre du jour.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Vuille Côme: L'ordre du jour comporte 11 points, vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran. Y a-t-il des propositions de modifications de cet ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc tacitement accepté tel que proposé.

¹ Note du Bureau : En plenum, il a été annoncé par erreur 42 Conseillers généraux et les premiers votes ont été calculés sur 41 votants. Par décision du Bureau immédiatement à la fin de la séance, il a été décidé de corriger formellement directement le PV avec ajout de cette mention. Les votes contenus dans ce PV sont donc les votes corrects. Cette erreur n'a eu aucune influence sur les votes en séance plénière.

CONSEIL GENERAL

Nous passons au point 3 : Approbations des procès-verbaux de la séance du 4 février 2019.

3. Approbation des procès-verbaux :

Intervention de Vuille Côme: Je tiens à remercier tout d'abord la secrétaire du Conseil Général et l'administration pour leur rédaction. Je précise ici que les procès-verbaux de la séance du 8 avril 2019 n'ont pas été mis à l'ordre du jour de ce soir, vu le délai de rédaction et de consultation nécessaire avant leur approbation. Ils seront approuvés lors de notre prochaine séance. Je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le Bureau.

S'agissant du procès-verbal mot-à-mot de la séance du 4 février 2019, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 4 février 2019 sont priés de lever la main.

Refus ? Abstention ? Le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 4 février 2019 est donc adopté à l'unanimité.

S'agissant du procès-verbal décisionnel de la séance du 4 février, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel de la séance du 4 février 2019 sont priés de lever la main. Des refus ? Abstentions ? Le procès-verbal décisionnel de la séance du 4 février 2019 est donc adopté à l'unanimité. Je remercie les scrutateurs.

Nous passons donc au point 4 de l'ordre du jour : les informations du Bureau.

4. Informations du Bureau :

Intervention de Vuille Côme: Le Bureau s'est réuni en date du 21 mai 2019 en prévision de la séance de ce soir. A cette occasion, il a notamment arrêté l'ordre du jour de ce soir d'entente avec le Conseil Municipal. Il a en outre déclaré recevable un postulat et l'a mis à l'ordre du jour. Je précise ici qu'il n'y a plus d'interventions pendantes devant le Bureau. Je vous informe que deux questions écrites ont été déposées auprès du Conseil Municipal en date du 14 mai 2019 par le groupe Parti Socialiste Centre-gauche par Madeleine Delarze et cosignataires. La première "Liaison de mobilité douce Pont du Rhône St-Triphon", la deuxième "Réseau de voies cyclables pour le quotidien".

En outre, je rends attentifs les Présidents de commissions, à éviter autant que faire se peut, de fixer des séances de travail avec le Conseil Municipal le lundi soir, jour traditionnel de réunion de ce Conseil.

Ces diverses informations vous ayant été communiquées, nous passons donc au point 5 de l'ordre du jour : les comptes 2018.

5. Comptes 2018 :

Intervention de Vuille Côme: Il nous appartient de par la loi d'approuver les comptes de l'année précédente avant le 30 juin. En cas de refus, les comptes sont renvoyés au Conseil Municipal et nous devons tenir une seconde assemblée dans les 60 jours. En cas de deuxième refus, le Conseil d'Etat tranche. La procédure sera la suivante : le Conseil Municipal présentera les comptes 2018, puis la Cogest nous fera

CONSEIL GENERAL

part de son rapport. Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et, en cas d'acceptation, à la discussion de détail et au vote. Je passe donc la parole au Conseil Municipal pour la présentation des comptes 2018.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs. C'est vrai que les comptes 2018, vous avez pu le voir, sont des comptes qui sont dans la droite lignée des comptes des dernières années. Nous sommes très satisfaits du résultat de l'année dernière, avec des revenus financiers de 34,2 millions pour des charges de 27,9 millions. Nous avons pu dégager une marge d'autofinancement de 6,3 millions. Quand on sait que notre objectif, c'était de tendre vers une marge de 5 millions, on peut considérer que, jusqu'à maintenant, cet objectif est atteint.

Si on ajoute encore le résultat de 1,8 million d'excédents de revenus, alors qu'au budget nous avons un léger déficit d'un peu plus de Fr. 100'000.-- qui était prévu, eh bien ça confirme vraiment cette tendance positive.

Vous avez pu lire aussi les éléments qui ont amené ce résultat, alors les décisions que nous avons prises ensemble dans les dernières années continuent à porter leurs fruits avec une gestion très stricte des budgets, avec aussi des recettes qui avaient été réadaptées. Et puis, on profite également de la conjoncture favorable qui a permis d'avoir également 2 millions et demi de recettes fiscales supplémentaires et ça, on l'a constaté dans la quasi-totalité des communes. C'est vrai que la situation est favorable, dans la nôtre ce résultat est renforcé par le fait que nous avons financé déjà une bonne partie des infrastructures. Il en reste, nous aurons l'occasion d'en discuter encore ce soir, mais une bonne partie des infrastructures et qu'aujourd'hui, eh bien les recettes d'impôts des nouvelles habitantes et nouveaux habitants, améliorent nos résultats.

On reste toutefois très prudents sur cette situation parce qu'il y a différents éléments qui vont peser sur les budgets futurs. Vous avez vu que cette année, on avait des investissements négatifs également, c'est très particulier. Des investissements négatifs parce que, d'une part, nous avons mis en suspens le projet de STEP l'année dernière, vous avez reçu dernièrement un communiqué de presse et on y reviendra dans les informations du Conseil Municipal. Comme nous avons renoncé à ce projet, eh bien le fait que ces investissements n'aient pas été faits l'année dernière et le fait que la Charmaie ait remboursé une partie de sa dette à la commune mène à ce résultat avec des investissements négatifs, alors c'est une année très particulière qui n'est pas appelée à se répéter.

Pourquoi on vous dit d'être prudents pour l'avenir ? Parce qu'il y a de nombreux investissements qui restent et vous l'avez soulevé régulièrement, alors je pense à la station d'épuration qui débutera dès cet automne, mais aussi à tout ce qui concerne la mobilité, vous avez pu lire quelques projets, en rappel, dans le message du Conseil Municipal, donc il y a de nombreux projets qui nous attendent et puis qui vont nous imposer de dépenser de l'argent pour améliorer la qualité de vie dans notre commune. Et puis, il y a aussi la réforme fiscale qui devrait nous faire perdre, dans les années qui viennent, des centaines de milliers de francs par année sur notre marge. Donc ça, c'est une perte qui se répercute immédiatement sur notre marge d'autofinancement. Les estimations que nous avons faites aujourd'hui misent sur une baisse de CHF 500'000.-- à CHF 700'000.-- par année des recettes fiscales suite à l'introduction de la RFFA. Donc ça, c'est aussi un élément que nous devons prendre en compte pour garder la tête froide, c'est vrai, nos comptes vont beaucoup mieux qu'il y a quelques années, mais nous avons encore beaucoup de défis qui nous attendent. Et puis, peut-être un chiffre en symbole, un chiffre qui nous tient à cœur, c'est ce chiffre de l'endettement net par habitant. C'est vrai qu'il y a quelques années, eh bien, vous nous aviez rendus attentifs à l'évolution de nos comptes en tirant la sonnette d'alarme et nous prévoyant, finalement, une mise sous tutelle de l'Etat, eh bien on voit aujourd'hui, qu'en 2014 nous avions une dette par habitant de CHF 4'954.-- et qu'en 2018 nous sommes à CHF 1'734.--. Quand on a une dette par habitant de CHF 1'734.-

CONSEIL GENERAL

-, ça permet d'envisager l'avenir avec sérénité. Mais tout ça, c'est le résultat des différentes mesures que nous avons prises. Je le répète et il s'agit de ne pas relâcher la pression, d'être très prudents sur les dépenses. Et puis, il faut aussi prendre en compte le fait que l'EMS étant autofinancé, il n'apparaît plus dans cette dette par habitant. Logiquement l'EMS paie même sa charge, sa charge financière et ses charges annuelles, ce qui nous permet de laisser cette société anonyme voler de ses propres ailes avec évidemment, si nécessaire à l'avenir, une sécurité de la commune. Donc je tiens à vous remercier pour votre soutien durant l'élaboration du budget, durant la gestion aussi de l'année dernière parce que c'est grâce à notre action commune, au Conseil Général, au Conseil Municipal, à l'ensemble de l'administration aussi, à toutes celles et ceux qui s'engagent pour faire en sorte que nous ayons des comptes équilibrés et que nous arrivions à ce bon résultat et je vous remercie d'ores et déjà d'approuver ces comptes.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole à Monsieur le rapporteur de la Cogest Cédric Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Madame, Monsieur, Messieurs les Conseillers, bonsoir. Une fois n'est pas coutume, on a décidé de vous lire des extraits étant donné que vous avez tous reçu ce rapport. Donc je vais aller un peu plus rapidement que d'habitude. Je vais commencer par le point 3 de l'entrée en matière. L'entrée en matière sur les comptes 2018 a été acceptée à l'unanimité par les membres de la Cogest.

Point 4 : Examen des comptes 2018. 4.1 : Préambule. La Cogest enregistre avec satisfaction le résultat des comptes 2018, avec une marge d'autofinancement de plus de 6,3 millions et la maîtrise des charges. Nos comptes communaux ont trouvé leur rythme de croisière. Comparativement à l'évolution de la population, ils retrouvent les chiffres d'il y a une quinzaine d'années, lorsque la marge d'autofinancement passait la barre des 5 millions. Les recettes d'impôts au niveau du revenu des personnes physiques progressent de manière linéaire avec l'augmentation de la population. En ce qui concerne les recettes des personnes morales, elles bénéficient de la bonne tenue de l'économie et se maintiennent à un niveau élevé. (Sans tenir compte de la recette extraordinaire de 2017). Au niveau des charges de personnel et des biens et services, ces deux postes évoluent de manière mesurée et maîtrisée. Par contre, l'évolution des postes "secours et assistance" article 580.366 et "intégration sociale" article 580.366.10 posent des questions au niveau de l'évolution de notre société et doivent être source de réflexions, non seulement au niveau communal mais également cantonal et fédéral. En effet, additionnés, ces deux postes ont passé de CHF 801'000.-- en 2012 à CHF 1'510'000.-- en 2018.

Au niveau des investissements, nous devons à nouveau constater de nombreux reports notamment, alors je vous passerai la liste, vous n'avez qu'à en prendre connaissance directement sur le rapport. Nous avons déjà fait ce constat lors de notre rapport 2016 sur la législature 2013-2016 et lors de notre rapport sur les comptes 2017. En 2017, sur les 7,269 millions prévus, ce sont 3,164 millions, soit 43,52 % qui ont été investis. Et en 2018, non comprise la STEP, sur les 4,496 millions prévus, seuls 2,697 millions soit 59,98 % ont été investis.

Au point 4.2 : Questions concernant les comptes. On relèvera que concernant la construction de la nouvelle caserne des pompiers, en collaboration avec la commune de Monthey, la Cogest estime qu'il serait objectif d'établir un comparatif financier et qualitatif, avec et sans fusion du corps des sapeurs-pompiers. Afin de pouvoir conserver, soit mettre en place, la solution la plus efficiente pour les parties prenantes, soit le corps des pompiers, la commune ou la population.

Au point 4.3 : Transformation et extension des Perraires. Nous avons une sous-commission qui a été contrôler ça, on relèvera le commentaire sur les vérifications effectuées, donc divers pointages ont été effectués par rapport aux factures et n'ont pas soulevés de remarques particulières. Selon les sondages

CONSEIL GENERAL

effectués, nous avons pu constater que l'ouverture des soumissions et les adjudications des travaux ont été réalisées dans les règles du marché public. Les adjudications n'ont pas fait l'objet d'un recours. C'est sur la conclusion, par rapport à cette sous-commission, le total des contrats s'élève à CHF 8'179'522.70 et le total des travaux exécutés à CHF 8'646'211.30, soit une différence de CHF 466'688.60, soit un dépassement de 5,4 % par rapport aux contrats. D'un point de vue global, ce dépassement reste dans une marge tout à fait acceptable lorsque l'on transforme et agrandit un bâtiment. Le total des devis s'élevait à CHF 8'344'036.--. C'est ce montant qui avait été proposé au Conseil Général pour la demande du crédit d'engagement de 8 millions.

Je passerai aux recommandations de la Cogest, point 5. La Cogest recommande à l'unanimité aux membres du Conseil Général, d'accepter les comptes 2018 tels que présentés.

Votre final, point 6. Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

Point 7 : Conclusion et remerciements. Comme déjà relevé à de nombreuses reprises et notamment dans nos précédents rapports, l'estimation et le report de nombreux investissements représentent un certain risque de gestion et une difficulté d'analyse. Malgré cela, d'un point de vue financier, la Cogest considère les comptes 2018 comme bons et permettant de voir l'avenir sereinement. La Cogest remercie le Conseil Municipal et l'administration pour leur disponibilité.

Intervention de Vuille Côme: Merci, j'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière et passe la parole à l'assemblée. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, chères et chers collègues.

Le groupe des Verts a lu attentivement les comptes 2018. Nous tenons à relever toujours le travail de qualité du message du Conseil Municipal qui nous donne des informations et des explications pertinentes sur les comptes. Nous tenons également à souligner le rapport précis de la Cogest qui vient compléter le message de la municipalité. Quelques points ont retenu notre attention. En premier lieu, nous pouvons nous réjouir des comptes 2018. Ils dégagent une marge d'autofinancement de 6,3 millions, marge supérieure de plus de 1 million par rapport aux recommandations de la Cogest. Concernant le compte de fonctionnement, est à relever la bonne maîtrise des charges. En effet, celles du personnel diminuent de CHF 233'000.-- par rapport au budget 2018. Quant aux biens et services, aucune augmentation particulière n'est à noter. Les amortissements comptables du budget s'expliquent par la non-réalisation du début des travaux de la STEP. Toutes ces diminutions compensent les augmentations des subventions accordées, provenant des secteurs du social entre autre, l'augmentation de CHF 100'000.-- net de l'aide sociale individuelle, et d'autre part, l'entretien des routes cantonales pour un montant de CHF 236'000.--.

Par contre, les Verts tiennent à souligner que la mise en application dès août 2019 de l'arrêt du Tribunal Fédéral sur la gratuité de l'école obligatoire, engendrera une hausse de charges, charge qui n'a pas été budgétisée. A combien se monte cette charge supplémentaire, si c'est le cas on va dire ?

Concernant les recettes des revenus des personnes physiques, comparées aux comptes 2017, enregistrent une augmentation de CHF 360'000.-- qui est en relation avec l'augmentation de la population. Concernant les impôts sur les personnes morales, on n'enregistre pas d'augmentation particulière par rapport aux comptes 2017, si l'on déduit la recette extraordinaire de 2,3 millions, correspondant à la révocation d'exonération d'impôt de l'entreprise Tamoil. Les Verts font remarquer que l'acceptation par le peuple de la RFFA engendrera une diminution non négligeable des recettes fiscales des entreprises.

CONSEIL GENERAL

Il faut également mentionner que la péréquation financière qui nous est aujourd'hui très favorable et nous rapporte CHF 260'000.-- de plus qu'en 2017, pourrait aussi diminuer suite à la révision fiscale. Concernant la STEP nous attendons des explications précises qui ont motivé la municipalité à abandonner le raccordement avec la STEP de Monthey. On la remercie déjà. Concernant les investissements, il est à noter que plusieurs investissements ont été reportés pour un montant de 10 millions. Avec ces reports, il devient difficile de pouvoir nous référer à un plan quadriennal proposé lors des budgets. C'est pourtant un outil essentiel à la gestion de notre commune. Il doit être le plus précis possible afin que nous puissions anticiper au mieux nos dépenses futures. Restons donc attentifs à ce que ce plan quadriennal soit le plus proche de la réalité.

En conclusion, nous tenons à relever que les indicateurs sont positifs et l'endettement net par habitant diminue. Nous enregistrons également un excédent de revenus de 1,8 million, portant ainsi notre fortune à 21,5 millions. Au vu de ces considérations très positives, les Verts acceptent évidemment l'entrée en matière. Par contre, nous serons très attentifs à ce que la mise en place de la réforme fiscale des entreprises, la RFFA, ne vienne pas préteriter les services publics car il est indéniable que les pertes fiscales sont attendues. Elles impacteront durablement les finances communales comme le mentionne le Conseil Municipal dans son message.

Les thèmes sur l'environnement, la mobilité douce, les transports publics, l'aménagement du territoire et le social ne doivent en aucun cas être sacrifiés au nom de cette réforme fiscale des entreprises. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres interventions, Monsieur Vannay ?

Intervention de Vannay Damien: Bonsoir tout le monde, Vannay Damien, chef de groupe UDC. Après avoir pris connaissance des résultats des comptes 2018 de notre commune, le groupe UDC est en grande partie satisfait de l'exercice. Nous sommes également sensibles à l'embellie de la marge d'autofinancement qui s'approche des CHF 6'300'000.-- et la dette par habitant est descendue à environ CHF 1'800.--. Nous remercions tout d'abord la municipalité pour son travail et sa bonne maîtrise des charges, également la Cogest qui effectue de lourdes tâches et qui par ses questions, nous a apporté les réponses qui nous manquaient.

L'UDC accepte donc l'entrée en matière et nous acceptons également les comptes tels que présentés. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole ? Madame Chervaz !

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste Centre-gauche. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Le Parti Socialiste Centre-gauche a examiné avec attention les comptes 2018. Ceux-ci procurent à la fois de la satisfaction, de l'inquiétude et un certain mécontentement. La satisfaction d'abord, satisfaction devant la marge d'autofinancement, CHF 6,3 millions c'est un bon résultat. On retrouve les chiffres d'il y a une dizaine d'années lorsque la marge d'autofinancement passait la barre des 5 millions. Néanmoins, ce résultat ne doit pas occulter les recettes de la péréquation financière. En effet, celle-ci dépasse désormais les 2 millions soit près du tiers de la marge. Cette péréquation qui nous est allouée révèle un développement économique insuffisant.

CONSEIL GENERAL

L'inquiétude ensuite, nous sommes en effet inquiets de la forte augmentation des postes "secours et assistance" et "intégration sociale" et nous nous interrogeons sur l'évolution du tissu social. Il est fort probable que ces postes vont encore connaître une évolution, une augmentation dans les années à venir.

Un certain mécontentement enfin. Mécontentement face à l'appréciation des investissements. Pour notre groupe, il y a là un réel problème. En effet, cela fait maintenant plusieurs années que ces investissements sont estimés de manière approximative et sont soumis à de continus reports. Que compte faire la municipalité pour améliorer ces prévisions et être au plus juste entre budget et comptes ? Suite à nos remarques, le Parti Socialiste Centre-gauche remercie la Cogest pour son rapport et la municipalité pour la bonne tenue du ménage communal et invite le Conseil Général à adopter les comptes tels que présentés. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Mesdames et Messieurs, je ne répéterai pas, en ce qui concerne les comptes de la commune, ce qui a déjà été cité, commenté et expliqué. Je me bornerai simplement à mettre en exergue la marge d'autofinancement, comme mes collègues l'ont fait, qui s'améliore d'année en année et également la dette par habitant qui a nettement diminué. Nous ne pouvons que nous réjouir et souhaiter que les conditions-cadres et le dynamisme économique de notre commune puissent nous permettre de garder ce cap.

Mais, car il y a un mais. Ces comptes plus que réjouissants ne doivent pas nous rendre euphoriques et dispendieux. Crésus ne fait encore pas partie des citoyens de notre commune. Nous avons quelques investissements prévus, des investissements plutôt lourds. Pour rappel, la STEP, le déplacement de l'AOMC avec toutes les contraintes collatérales que ce déplacement engendrera et les autres thèmes que notre Président a cités tout à l'heure. Oui, nos finances sont saines mais ne perdons pas de vue les travaux qui nous attendent dans un futur très proche, futur qui sera négativement influencé par la nouvelle réforme fiscale.

Pour conclure, je tiens à féliciter l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des finances communales. Je tiens à féliciter tant par la rigueur de leur tenue et pour la clarté et la précision des réponses apportées aux questions posées. Merci au Conseil Municipal. Merci à la Commission de Gestion. Merci à l'équipe de la comptabilité de la commune et enfin, merci à vous mes chers collègues, pour votre sens des responsabilités quant au cap à maintenir afin que nos finances puissent perdurer ainsi.

Pour toutes ces bonnes raisons, le PDC entre en matière et accepte les comptes de la commune. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers et chères et collègues. Le groupe PLR salue la bonne tenue des comptes 2018 qui nous sont présentés aujourd'hui par le Conseil Municipal. La marge d'autofinancement de 6.3 millions en hausse de 1.3 million par rapport au budget nous satisfait. Nos finances sont donc dans l'agréable situation, depuis plusieurs années, d'une marge d'autofinancement budgétisée inférieure à celle retrouvée dans les comptes de la même année. Mieux vaut ça que l'inverse me direz-vous !

Pour le groupe PLR, il s'agit d'une tendance de bons comptes qui sont accompagnés d'une réduction de l'endettement. Mais nul ne peut dire de quoi le futur sera fait. Des réformes législatives, des événements

CONSEIL GENERAL

macroéconomiques, une conjoncture défavorable et j'en passe, peuvent avoir chacun un impact sur les comptes des prochaines années. Le PLR attire votre attention sur deux événements futurs susceptibles d'influencer les comptes communaux. Le premier est la réforme fiscale cantonale descendant le taux d'imposition des sociétés, dont vous avez tous certainement déjà entendu parler. Et le deuxième, c'est évidemment la péréquation intercommunale qui nous gratifie car c'est le mot, de 2 millions en 2018. Alors qu'en 2017 nous n'avions reçu "que", je mets entre parenthèses le "que", pour le procès-verbal, 1,7 million. Pour cette année, le montant de la péréquation n'a pas été dégressif. Peut-être que pour l'année suivante, suivant les recettes extraordinaires de l'année passée et des bons résultats des années précédentes, nous vivrons une chute brutale du montant de péréquation intercommunale.

Si l'on revient sur les comptes qui nous sont présentés aujourd'hui, le groupe PLR va attirer votre attention, chers collègues, sur plusieurs points.

Je vais commencer par mon traditionnel commentaire vous n'y couperez pas, sur la rubrique 31 des biens, services et marchandises. En 2014, celle-ci s'élevait à 6,1 millions. En 2015 à 6,2 millions, en 2016 à 6,4 millions, en 2017 à 6,3, une petite baisse, et en 2018 à 6,46. Contrairement à l'année passée, la rubrique des dépenses repart à la hausse, au déplaisir du groupe PLR. Souvenez-vous en décembre 2018 pour le budget 2019, nous avons regretté la forte hausse prévue de la rubrique 31. La rubrique budgétée pour 2019 est même de CHF 300'000.-- plus élevée que celle issue des comptes 2018. Nous souhaitons que la commune maintienne ses efforts de manière continue de stabilisation de cette rubrique, à l'image des années précédentes.

Le deuxième point concerne la hausse de l'aide sociale. Le groupe PLR est interpellé par la hausse des montants. D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls. Le rapport du Conseil Municipal parle même d'explosion, deux fois, reconnaissez le choix du vocabulaire. Pour le groupe PLR, il est important de comprendre les raisons de cette hausse de l'aide sociale, pour pouvoir agir en amont, pour pouvoir venir en aide à des situations dramatiques.

Le point suivant concerne les déchets. Si vous regardez l'évolution de la rubrique 72 sur 2017 et 2018, vous constatez une diminution de CHF 165'000.--. Le groupe PLR constate par là que la diminution de cette rubrique montre que le principe du pollueur-payeur fait diminuer les coûts financiers liés au traitement des déchets et donc que ce principe de responsabilité individuelle fait diminuer les coûts pour toute la collectivité. Il n'empêche que le traitement des déchets dégage un excédent de financement de CHF 160'000.-- en 2018. En 2017, c'était CHF 158'000.-- de bénéfice. Cet excédent de financement peut sembler surprenant car le traitement des déchets se doit d'être autofinancé. Cela était d'ailleurs un tel sujet de préoccupation pour nos voisins montheysans, que cela a fait capoter la première version de leur Règlement sur les déchets. Si, dans notre commune, nous prenons en compte le ramassage des sacs taxés, le ramassage séparé papier-carton qu'on annualise, le ramassage séparé des déchets verts, le ramassage séparé de Gastrovert, on arrive encore à dégager du bénéfice. Ainsi, pour que ce service reste autofinancé et ne soit pas une manière de prélever plus d'argent dans la poche des habitants de la commune, le groupe PLR demande qu'un bilan intermédiaire soit effectué après 3-4 années de fonctionnement. Suivant les résultats de ce bilan, la taxe de base pourra être ensuite réadaptée pour que les habitants de notre commune ne paient pas trop par rapport aux coûts réels du traitement des déchets.

Et finalement, je terminerai cette prise de parole au sujet du référentiel comptable utilisé pour présenter des comptes d'entité publique. Pour ceux qui le savent, un nouveau référentiel comptable, le MCH2 est mis en œuvre par le canton pour la présentation de son budget 2018 et de ses comptes 2018 ainsi que le budget 2019. Pour rappel, le MCH2 apporte une modernisation de la structure du rapport sur l'état des finances et un plan comptable uniforme pour la Confédération, les cantons et les communes. Clair et concis, le MCH2 n'entraîne toutefois pas une harmonisation matérielle, car en matière d'établissement du bilan et d'évaluation de nombreux postes, il existe une marge de manœuvre importante. On se trouve

CONSEIL GENERAL

ainsi en présence d'un modèle et non d'une norme de présentation des comptes. Ainsi, le groupe PLR souhaiterait savoir si le Conseil Municipal de Collombey-Muraz a été approché par le canton pour implémenter le MCH2 dans la présentation de ses comptes ou si la commune a connaissance d'un calendrier pour les communes pour implémenter ce nouveau modèle.

Je termine cette entrée en matière au nom du groupe PLR pour remercier toutes les personnes qui ont travaillé sur ces comptes, le Conseil Municipal, l'administration communale et la Commission de Gestion. Nous félicitons celle-ci et son Président pour le travail effectué, ainsi que pour la constitution de sous-commissions pour le travail d'auditer certains projets communaux.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres interventions ?

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers Monsieur le Président, si vous êtes d'accord, je reprendrai dans l'ordre des groupes qui se sont exprimés pour répondre aux différentes questions qui ont été soulevées et interrogations, de manière à simplifier la lisibilité de mes réponses. Alors tout d'abord pour le groupe des Verts, on nous demande quelle est la conséquence de l'arrêt du Tribunal fédéral sur le financement des écoles ? C'est un point qui viendra dans les infos du Conseil Municipal et vous verrez que notre commune étant déjà aujourd'hui et depuis très longtemps très généreuse, avec les écoles et les familles, eh bien ça aura un impact très limité sur nos budgets futurs. Mais ça, mon collègue Vice-Président Olivier Turin, vous donnera plus d'informations dans les infos du Conseil.

Quand vous parlez de la péréquation financière qui pourrait être influencée par la RFFA. Alors c'est pas le principal souci de la municipalité, c'est pas la réforme de fiscalité des entreprises qui va avoir le plus gros impact sur la péréquation financière parce que cette réforme va toucher toutes les communes.

Qu'est-ce qui peut avoir un impact sur la péréquation financière ? On l'a évoqué dans la Commission de Gestion, je vois que Monsieur Birbaum a été bien informé également sur ce point, c'est le fait que nous ayons eu un revenu extraordinaire de la part de Tamoil l'année dernière, eh bien va pénaliser notre péréquation financière. Et d'après nos premières estimations mais on met ça parce que tout évolue ! Il se peut qu'une commune ait tout à coup plus de revenus, donc ça change la distribution de ces finances entre les communes au moins. Mais les premières estimations que nous avons faites, c'est que nous allons rendre les 3 millions que nous avons touchés, à la péréquation financière.

Comme à chaque fois on prend les 3 dernières années comme référentiel pour calculer la péréquation, eh bien ces 3 millions vont nous impacter pendant 3 ans et les premières estimations nous laissent penser qu'on perdra 1 million par année sur la péréquation financière, donc vous avez raison, tous les groupes, de vous préoccuper de ces conséquences.

La station d'épuration on y reviendra tout à l'heure dans les informations du Conseil, mais là, l'impact financier était déjà prévu dans le plan quadriennal, j'y reviendrai en répondant au groupe ADG. Le plan quadriennal, quand vous dites finalement le plan quadriennal, on doit être plus précis, c'est revenu régulièrement, bon ! Tout d'abord, ce qui est favorable, c'est que ça va dans le sens positif. A chaque fois qu'on a une modification du plan quadriennal, c'est pour améliorer ce plan quadriennal. Donc, on ne craint pas une catastrophe, on ne se permettrait pas en tout cas du côté du Conseil de prendre des décisions qui péjoreraient fortement ce plan quadriennal. Donc ça c'est un élément très important. Et là, j'y reviendrai aussi tout à l'heure. Et pour la réforme aussi fiscale, un dernier élément, vous mettez en avant que les points négatifs de cette réforme. Alors d'abord, un élément peut-être que je dois vous rappeler c'est que le peuple a largement accepté. Donc la commune n'a pas le choix d'appliquer cette réforme, comme le fera la Confédération et le canton du Valais. Et deuxièmement, c'est qu'elle a aussi des points positifs, cette réforme, l'objectif de cette réforme, c'est que le canton du Valais notamment, mais la Suisse, le

CONSEIL GENERAL

canton du Valais surtout, devienne plus attractif pour les entreprises. De notre côté, on pourra vous donner des informations avant la fin de l'année, sur l'évolution de notre promotion économique et on a déjà des signaux très positifs aujourd'hui, avec des entreprises qui viennent s'implanter dans notre commune. On pourra vous en dire plus dans les mois qui viennent.

Concernant l'Alliance de Gauche, la satisfaction alors merci pour cette satisfaction, donc de dire que la péréquation financière dont on bénéficie, c'est uniquement le résultat d'un développement économique déficitaire. Alors c'est absolument faux. J'ai déjà eu l'occasion de vous l'expliquer lors de la dernière séance de votre plénum c'est qu'il y a énormément de facteurs qui influencent la péréquation financière et notamment des facteurs sociaux. Des facteurs sociaux, donc le fait aussi qu'on vive dans la plaine, à proximité de la ville. Donc c'est un équilibre très fin au niveau de la péréquation financière, ce n'est pas simplement ceux qui gagnent le plus paient le plus. Ça, c'était une péréquation à l'ancienne, elle a beaucoup évolué depuis l'époque. Les inquiétudes du côté de l'aide sociale, vous avez raison, ça me permet de répondre aussi au groupe PLR, c'est que, en fait, on se préoccupe tous de cette situation, ça nous inquiète ! Et puis là malheureusement, la commune est en bout de route et je ne peux qu'en appeler en particulier à nos députés, au Grand Conseil, de prendre des mesures et de faire des propositions. Du côté de la commune en fait, on reçoit la facture de l'aide sociale. Notre marge de manœuvre, elle est quasiment nulle. On vise les dossiers selon des règles très strictes et d'ailleurs on a même eu une régionalisation du CMS dans laquelle le canton a plus d'influence. Donc là, on voit que la commune perd en influence, elle en a déjà peu et perd en influence du côté de l'aide sociale. Mais vous avez raison, on s'en préoccupe et je crois que les communes, notamment la Fédération des communes et les communes en général, ont souvent tiré la sonnette d'alarme, ont rendu attentif à cette situation parce qu'on voit que ce point-là, il est à chaque fois critique.

Et j'ajouterai encore un élément que vous n'avez pas soulevé lors de l'entrée en matière, c'est notamment les pertes sur débiteurs qui sont peut-être aussi un signal de cette situation économique. On a des pertes sur débiteurs qui augmentent fortement dans l'ensemble des communes et en particulier dans notre commune. Alors, on est en pourcentage des rentrées plus faibles par exemple que Monthey, ou que d'autres, donc on maîtrise encore ces pertes sur débiteurs, parce que l'on a une gestion très stricte du suivi des factures, mais on voit qu'il y a une tendance générale à ce que les gens ne parviennent pas à payer leurs impôts ou d'autres taxes, auprès de la collectivité. Et puis, votre mécontentement sur le problème d'investissement ! Alors d'abord, dire que quand on évalue, c'est pas la bonne année ! Vous n'avez pas choisi la bonne année, Madame Chervaz, pour nous dire ça ! Parce qu'en fait, on pourrait nous reprocher qu'on évalue mal les investissements si les investissements sont faits ! L'année dernière afin de préserver les deniers des habitantes et habitants de Collombey-Muraz, parce que vous nous avez fait miroiter des économies très importantes sur la construction de la STEP, eh bien nous avons pris notre responsabilité, suspendu les investissements, effectué une analyse fouillée pour arriver cette année à une décision argumentée et posée. Donc ces investissements, il faut les voir plutôt sur plusieurs années ! Des investissements aussi conséquents qu'une station d'épuration, qu'une école, qu'une caserne de pompiers ne doivent pas être vus uniquement sur une année mais plutôt en termes de crédit-cadre. Crédit que vous avez d'ailleurs voté l'année dernière pour la station d'épuration, ce qui nous permet cette année d'ailleurs, de pouvoir avancer. Alors évidemment, c'est un souci permanent. Je pense qu'on peut toujours être précis, plus précis dans le plan quadriennal, dans l'analyse des investissements. D'ailleurs, on essaie aussi de pouvoir aller quasiment jusqu'au devis des travaux à l'avance pour pouvoir vous soumettre des budgets qui sont encore plus précis, mais pour l'année dernière c'était un cas particulier, c'est volontairement que ces investissements n'ont pas été faits. Nous n'avons pas subi la situation, nous l'avons pilotée en toute connaissance de cause.

CONSEIL GENERAL

Concernant le groupe PDC, le souci pour l'avenir on le partage, je crois que j'ai eu l'occasion de le dire. Pour le groupe PLR, la péréquation, je crois que j'y ai déjà répondu. Moi, je tiens à remercier Thomas Birbaum, parce que vous savez quand il ne cite pas une rubrique c'est que finalement, il nous félicite. Il a cité la rubrique 31 sur les biens et services mais il a oublié de citer la rubrique 30, dans laquelle on va même plus loin que ce qu'a demandé le groupe PLR avec une gestion très stricte des salaires, des charges de personnel. Alors je vous remercie de vos félicitations tacites et puis par contre vos "biens et services" je pense que c'est un élément qu'il ne faut pas sous-estimer ! C'est aussi l'évolution de notre commune. Tous les investissements dont je viens de vous parler, ils ont forcément des coûts de fonctionnement. Quand on agrandit une école eh bien il y a plus de classes, il y a plus de classes à nettoyer, il y a plus de classes à chauffer, plus d'électricité. Donc je pense que là on pourrait le faire ensemble d'ailleurs, on pourrait avoir une analyse plus critique en fonction de l'évolution des surfaces ou de l'évolution aussi des biens de la commune de manière à pouvoir être critique sur l'évolution de cette rubrique mais, en rapport aussi à ce que nous construisons ensemble. Parce que là évidemment, il y aura une augmentation. Je peux déjà vous dire quand la caserne de pompiers sera construite, on aura une augmentation de la rubrique 31 ! Mais ce que l'on peut constater, c'est que l'augmentation est très mesurée et modérée parce que nous ne relâchons pas la pression sur cette rubrique qui nous tient aussi à cœur.

Sur les déchets, à nouveau, moi je trouve, en tout cas c'est sympathique de nous faire relever le fait que, malgré la récolte porte-à-porte des papiers et cartons eh bien nous arrivons à autofinancer. Donc on voit s'éloigner le spectre d'une augmentation de la taxe déchets, malgré le fait que nous avons un service, je pense sans équivalent, en tout cas dans la région voire peut-être même sur l'ensemble du canton, quand on pense qu'on a une récolte des déchets verts porte-à-porte, une récolte du papier carton porte-à-porte, vraiment une déchetterie qui fonctionne, qui doit être encore améliorée, mais qui fonctionne qui doit être améliorée surtout du côté des ouvertures, autrement qui fonctionne relativement bien. On a d'ailleurs des projets qui arrivent, donc on peut être satisfaits de cette situation.

Où vous avez raison et nous serons attentifs, le bilan on l'a déjà dit, on va le faire dans quelques années, on ne peut pas le faire aujourd'hui, parce que nous n'avons pas assez de recul par rapport à la gestion des déchets. Si aujourd'hui, nous prenions des décisions de baisser la taxe par exemple qui est à ma connaissance la taxe la plus basse du canton du Valais, donc je rappelle les gens qui habitent dans notre commune paient le moins par rapport à tous les autres habitants du canton du Valais. Pour la même gestion, même une gestion plus optimale on a une taxe qui est plus basse. Donc on peut que s'en féliciter. Mais il s'agira et vous avez raison dans quelques années, de faire ce bilan et on ne va pas attendre les 8 ans, pour rappel, parce qu'en fait les services autofinancés doivent être lissés sur 8 ans donc on pourrait le faire mais on ne va pas attendre 8 ans ! Mais aujourd'hui, eh bien malheureusement, à nos yeux, c'est trop tôt pour faire ce bilan. Et puis juste, quand vous dites que ça ne doit pas être l'objectif de prélever de l'argent dans la poche du contribuable, ce n'est pas possible ! Dans un service autofinancé, de toute façon, l'argent du consommateur retourne aux consommateurs d'une manière ou d'une autre.

Aujourd'hui, on a encore des investissements conséquents, on doit encore construire de nombreux moloks, on sait que ça a des coûts eh bien cet argent qui a été "accumulé" parce que ça reste modeste, permettra déjà de financer certaines infrastructures. Donc ça, c'est plutôt positif de pouvoir gérer sur les années ce que nous avons pris dans le porte-monnaie des citoyennes et citoyens plutôt que de devoir retourner chercher de l'argent. Donc là, on voit que, aujourd'hui, la situation nous semble favorable et il s'agira, vous avez raison, de faire un bilan dans quelques années. Et pour conclure sur le modèle comptable harmonisé alors oui, le modèle comptable harmonisé 2, on en a parlé autour de la table du Conseil Municipal. Mais il ne sera pas en œuvre avant 2021 pour les communes. Donc il faut un changement de la législation cantonale, je ne veux pas de nouveau faire appel aux députés, mais je pense que la députation est plus à même que nous pour nous donner un calendrier. Aujourd'hui, pour appliquer ce modèle

CONSEIL GENERAL

comptable harmonisé, il faudra des modifications au niveau du canton. Et quand je parle de modifications légales, c'est principalement pour le fameux amortissement de 10 % parce que je sais que c'était un thème de dire dans le MCH2 on pourra peut-être modifier ce taux d'amortissement. Le taux d'amortissement est fixé dans la loi donc si on veut changer ça, il faudra modifier la loi. Par contre, on n'a pas encore été approchés par le canton. On a très peu d'informations, d'ailleurs même Monsieur le Conseiller d'Etat Favre, dans la dernière édition du comparatif des finances communales, nous explique le modèle comptable harmonisé 1.

Donc on est encore loin de mettre en œuvre le modèle comptable harmonisé 2, quand notre Conseiller d'Etat nous présente encore le modèle comptable que certains considèrent déjà comme dépassé. Mais aujourd'hui, nous n'avons pas d'information du canton, nous savons simplement qu'avant 2021, ce modèle ne sera pas en vigueur pour les communes.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il encore des interventions dans l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, celle-ci n'est pas combattue par un membre du Conseil Général, elle est donc acceptée tacitement et j'ouvre donc la discussion de détail. Pour être le plus efficace, je passerai les comptes par rubriques générales. Si vous avez des questions, je vous prie d'être attentifs et d'annoncer le numéro du compte concerné et la page. Avez-vous des questions ou des remarques concernant le message du Conseil Municipal pages 3 à 11 ?

Aperçu des principaux éléments du compte annuel, pages 13 à 23 ?

Amortissements, crédits d'engagements et crédits complémentaires, pages 25 à 28 ?

Compte de fonctionnement :

0. Administration générale, pages 30 à 34 ? Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. La rubrique 021.352.21 à la page 31, en fait je voulais savoir, c'était quoi ce projet abandonné par la conférence des présidents ? Est-ce que ça un rapport avec le musée du Chablais ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Oui effectivement donc en fait à l'époque, on avait un montant qui était versé par certaines communes puisque toutes les communes ne versaient pas ce montant et le montant n'était pas le même dans les communes, pour le musée du Chablais. Nous avons décidé, à la conférence des Présidents du district de Monthey de supprimer ce soutien vu que le musée du Chablais c'est du passé, et de créer un fonds culturel, décision qui n'a pas ensuite été ratifiée dans l'ensemble des communes d'où le fait qu'aucun franc n'a été dépensé.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres questions sur le compte 0. Administration générale ?

1. Sécurité publique, pages 35 à 42

2. Enseignement et formation, pages 43 à 49

3. Culture, loisirs et culte, pages 50 à 58

4. Santé, page 59

5. Prévoyance sociale, pages 60 à 65.

6. Trafic, pages 66 à 70. Monsieur Birbaum !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Ma question porte sur la rubrique 690.366.36. Donc "Subventions transports publics (encouragement)". Donc à la page 70. Il y a CHF 10'000.- qui ne sont pas utilisés. J'ai tendance à dire que ça devient une habitude sur cette rubrique. C'est un échec et cela avait été reconnu en juin passé par le Conseil Municipal. Je ne vais pas me répéter sur les raisons. Je voudrais juste faire un lien avec le budget 2019. En décembre 2018, le Conseil Municipal avait maintenu les CHF 10'000.-- au budget 2019 pour, je cite, "Faire la transition pour l'année prochaine et durant la phase de transition entre l'offre provisoire et l'offre complète du bus d'Agglo qui sera effective dès la rentrée en automne 2019." Donc si on fait l'historique, il était budgétisé dans le budget 2017, CHF 6'400.-- dans le budget 2018, CHF 10'000.-- sur cette rubrique. Et dans les comptes 2017 et 2018, le résultat de la rubrique fut le même, 0.

Donc le groupe PLR en fait s'interroge sur la pertinence de laisser une troisième année de suite, une subvention qui ne trouve pas son public après deux années complètes. La subvention pour acheter un abonnement au bus urbain n'a jamais fonctionné. Ce que le groupe PLR avait toujours dénoncé. Ma question est donc la suivante : suivant le résultat de l'année 2018, qu'a donc prévu la commune pour, je dirais "enfin", utiliser ce montant qui traîne depuis trois ans dans les budgets, pour le budget 2019 ?

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, donc rien. On n'a rien prévu en particulier pour ce montant-là. Vous avez raison c'est un échec et ce montant-là vous ne le retrouverez pas dans le budget 2020, ça je peux déjà vous le dire. Mais vous le retrouverez indirectement dans le budget du MobiChablais, donc du bus d'agglomération nouvelle formule, parce que vous avez pu voir que cette charge est conséquente de ce nouveau bus et que, dans ces charges que les quatre communes concernées donc Monthey, Ollon, Aigle et Collombey-Muraz financent en grande partie, eh bien, il y a des montants pour la promotion et pour faciliter l'accès à la mobilité aussi aux habitants de nos quatre communes. Aujourd'hui, je vous le vends dans la situation où l'on se trouve aujourd'hui de manière très transparente, la volonté des quatre communes, c'est qu'à l'avenir, tous les habitantes et tous les habitants de nos quatre communes bénéficient du demi-tarif sur l'ensemble de la ligne MobiChablais.

Donc toutes les personnes qui habitent dans nos quatre communes. Donc vous imaginez bien que ça, ça un coût et que ça peut motiver les gens à prendre davantage le bus. Alors on n'en est pas encore là, on a encore des négociations à voir en particulier avec l'Etat de Vaud qui freine parce qu'on est en train de négocier sur la tarification. La communauté mobilis, donc le comité tarifaire avait accepté notre proposition de tarification avec notamment cet élément et malheureusement, un chef de service obscur à l'Etat de Vaud s'est mis en tête de freiner le projet. On ne sait pas vraiment pour quelles raisons.

Donc on est en train de se battre avec l'Etat de Vaud, avec le soutien du canton du Valais, pour pouvoir faire avancer les choses. Et puis nous réfléchissons d'ores et déjà à d'autres propositions d'incitation à utiliser le MobiChablais notamment pour les jeunes. Et puis, on espère qu'on puisse vous en dire plus cet automne mais dans tous les cas ce montant-là n'est pas à la bonne place. Vous avez raison, c'est un constat d'échec ces CHF 10'000.--. Par contre, nous avons trouvé d'autres solutions avec un bus qui, je crois, répond davantage à la demande des citoyennes et citoyens.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres questions sur le compte 6. Trafic ? 7. Protection et aménagement de l'environnement, pages 71 à 80 ?

Oui, Monsieur Kunz !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Kunz Reto: Reto Kunz, PLR. Ça concernera la page 76, le compte 720.434.72 "Taxes de base". Par rapport au budget on voit que les recettes pour les entreprises ont pratiquement doublé, alors que pour les particuliers, nous sommes en-dessous des projections. Pourquoi, et qu'est-ce qui a changé ?

Intervention de Vuille Côme: Le Conseil Municipal ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général eh bien rien n'a changé en fait, vous avez bien dit, c'était une projection, on était tout au début de l'introduction de la taxe au sac, enfin du principe du pollueur-payeur vraiment appliqué à cent pour cent. Donc nous avons effectué certaines évaluations. Eh bien aujourd'hui, on a déjà un recul qui nous permet d'avoir les chiffres réels. Donc en fait, on a estimé et puis on a vu qu'on était plus ou moins éloignés de la réalité en fonction des entreprises ou des privés. Ce qu'on peut constater puis vous l'avez relevé tout à l'heure, c'est que la situation globale elle est favorable.

Intervention de Vuille Côme: Merci, Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le groupe PLR donc juste la page d'avant, la rubrique 720.318. 79, donc à la page 75. Je voulais savoir la raison de la surestimation budgétaire et quand vous avez estimé le budget pour la participation à la méthanisation, est-ce que vous vous étiez basés sur d'autres communes ou comment vous avez calculé et pourquoi est-ce qu'il y a eu une surestimation budgétaire tout simplement ?

Intervention de Buttet Yannick: En fait, on s'était basé sur la quantité de déchets verts qui étaient déposés à la déchetterie, puis il se trouve qu'il y a des gens qui font récolter leurs déchets verts devant chez eux. C'est pour ça qu'on paie cette taxe, puis il y a des gens qui continuent aussi à amener leurs déchets verts à la déchetterie. Et puis eh bien, effectivement, c'est comme je l'ai dit pour la taxe de base, on a effectué une estimation l'année dernière, on voit qu'on était nettement au-dessus, on avait plutôt pris en compte la situation telle qu'elle a été pendant les dernières années et puis on en a tiré une projection. Puis on voit aujourd'hui qu'on était nettement trop haut par rapport à la réalité. Et de nouveau, on est très heureux vu que c'est une charge qui avait été évaluée de manière trop conséquente.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres questions sur le compte 7 ?

8. Economie publique, pages 81 à 84

9. Finance et impôts, pages 85 à 89 ?

Résumé des rubriques, pages 90 à 93 ?

Avez-vous d'autres questions sur le compte de fonctionnement ?

Ce n'est pas le cas, nous passons au compte d'investissements.

0. Administration générale, page 96 ?

1. Sécurité publique, page 97 ?

2. Enseignement et formation, page 98 ?

3. Culture, loisirs et culte, page 99 ?

4. Santé, page 100 ?

5. Prévoyance sociale, page 101 ?

6. Trafic, page 102 ? Madame Olloz !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Olloz-Burdet Gabrielle: Gabrielle Olloz-Burdet pour le PLR. Concernant le point 620.501.00, page 102, "Aménagement de rues et places". Pouvez-vous nous indiquer plus en détail ce que comprend le montant de CHF 51'377.05 de la politique de stationnement ainsi que le montant de CHF 98'013.90 pour divers aménagements ?

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole à Monsieur Buttet.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, alors vous imaginez bien que je ne peux pas vous donner le détail des CHF 51'377.05 et CHF 98'013.90 ! Si vous êtes d'accord, je vais vous donner quelques exemples. Donc la politique de stationnement, c'est des investissements pour des panneaux et du marquage. Ils vont être utilisés cette année, d'ailleurs on va vous donner quelques informations tout à l'heure dans les informations du Conseil. Et puis les CHF 98'013.90, c'est tout ce qui est aménagement des rues et places, ça peut être des pots de fleurs, des bancs, ça peut être des choses de ce type-là. Il n'est pas encore 9.30 heures, donc ça marche encore. Si vous voulez le détail, on vous le donne volontiers lors d'une prochaine séance.

Intervention de Vuille Côte: Merci, d'autres questions sur la page 102 ?

7. Protection et aménagement de l'environnement, pages 103 à 105 ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour Les Verts, à la page 104. le 710.631.00 "Participations pour des travaux", budgétisés CHF 90'000.-- rien dans les comptes. En quoi ça consiste ? Merci.

Intervention de Vuille Côte: Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, alors sous toute réserve, mais je vous confirmerai ça la prochaine fois, ce sont des travaux qui n'ont pas été effectués dans les canalisations l'année dernière. Il y aurait eu des participations qu'on demandait aussi aux riverains. Donc là, il y a des travaux, s'ils améliorent la situation pour des riverains, on leur demande une contribution. Ces travaux-là n'ont pas été faits. Donc on n'a pas eu la dépense de notre côté. Donc on n'a pas eu la recette du côté des privés.

Intervention de Cretton Nathalie: Comme j'ai compris, vous allez redire un mot par la suite, enfin à la prochaine séance, vous allez redonner une explication ou bien on peut se satisfaire de cette réponse ?

Intervention de Buttet Yannick: Je vous dirai s'il y a une explication plus fournie, mais sans problème donc a priori c'est ça. Dans tous les cas c'est ça, mais si on a des détails sur le projet qui était concerné, on pourra vous donner ça aussi.

Intervention de Vuille Côte: Merci, d'autres questions sur la rubrique 7 ?

Résumé des rubriques, pages 106 à 108 ?

CONSEIL GENERAL

Avez-vous d'autres questions sur le compte d'investissements ?

Bilan au 31 décembre 2018, pages 110 à 112 ?

Rapport de l'organe de révision, pages 113 et 114 ?

Annexes et divers, page 115 et suivantes ?

Nous avons passé les comptes en détail. Je laisse maintenant la parole à l'assemblée pour le débat final sur l'ensemble des comptes. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Le Conseil non plus ? Nous allons donc passer formellement au vote et je prie les scrutateurs de se lever.

Les Conseillers généraux qui approuvent les comptes 2018 tels que présentés sont priés de se manifester par main levée. Refus ? Abstentions ? Les comptes 2018 sont donc acceptés à l'unanimité.

Nous passons maintenant au point 6. Plan de quartier Collombey-Centre deuxième lecture.

6. Plan de quartier Collombey-Centre (2e lecture) :

Intervention de Vuille Côme: Conformément à la loi sur les communes et la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et aussi à notre Règlement, il appartient au Conseil Général d'approuver la modification du RCCZ et le plan de quartier proposés. Je vous rappelle qu'en séance du 4 février 2019, le Conseil Général a approuvé en première lecture la modification du PAZ-RCCZ par 32 oui, 11 non et 0 abstention. L'adoption du plan de quartier Collombey-Centre a été acceptée en première lecture par 31 oui, 10 non et 1 abstention. Enfin par 26 oui, 16 non et 0 abstention, la majorité qualifiée des 2/3 n'a pas été atteinte pour une lecture unique, raison pour laquelle cet objet vous est soumis en deuxième lecture. Une commission ad hoc pour la deuxième lecture a été désignée à cet effet avec pour Président Monsieur Thomas Birbaum et pour rapporteur, Monsieur Emmanuel Gollut. Je vous propose de procéder comme suit :

1. Introduction par le Conseil Municipal
2. Rapport de la commission ad hoc de deuxième lecture
3. Entrée en matière unique sur la modification du RCCZ et sur le plan de quartier
4. Discussions de détail sur les deux textes, article par article.
5. Vote final sur la modification partielle du PAZ-RCCZ
6. Vote final sur l'adoption du plan de quartier "Collombey-Centre".

S'il n'y a pas de remarques sur cette manière de procéder, je passe la parole au Conseil Municipal pour son introduction.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil Municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs du public, chers collègues. C'est vrai que c'est intitulé "message" pour cette deuxième lecture. En fait, le Conseil Municipal n'a pas fait un deuxième message pour cette deuxième lecture parce qu'on fait un message au début et puis ensuite c'est bien volontiers que l'on introduit cette deuxième lecture. Petit rappel au niveau des objectifs, ce plan de quartier de Collombey, il y en a trois. Le premier, c'est améliorer la qualité des espaces publics et créer une place du village. 2) favoriser la mixité et 3) densifier de manière mesurée.

Merci à la commission de deuxième lecture pour tout son travail pour nous Conseil Municipal, les propositions qui ressortent de cette analyse respectent ces trois objectifs. En n'oubliant pas qu'on a affaire

CONSEIL GENERAL

à un plan de quartier donc on n'est pas à un degré de détail non plus trop poussé. Voilà, d'avance merci pour le bon accueil que vous allez réserver à ce plan de quartier de Collombey.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission ad hoc de deuxième lecture Monsieur Emmanuel Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, chers collègues. En tant que rapporteur de la commission de deuxième lecture du PAZ-RCCZ et du plan de quartier de "Collombey-Centre", je ne prendrai pas la peine de vous lire mot-à-mot des documents que vous avez reçus et donc déjà lus. Donc je me contenterai de résumer au maximum afin de ne pas gaspiller ce temps qui nous est si précieux. D'abord, je tiens à rappeler que cette deuxième lecture a été demandée pour éclaircir quelques points qui n'étaient pas assez précis pour certains d'entre nous. A savoir : l'affectation des maisons villageoises, les problèmes techniques et financiers liés au parking souterrain, la grandeur de la place villageoise, la fonctionnalité des bâtiments et la rigidité du Règlement prévu, la zone 30 à l'heure, l'éclairage public, ceci pour citer les points principaux.

Une réunion avec le Conseil Municipal, les architectes qui ont remporté la mise au concours du plan de quartier et un représentant de l'Etat nous a éclairés sur les questions que la commission se posait. D'entrée, par rapport à ce projet, il faut dire que la commission, à l'unanimité, a trouvé nécessaire un plan de quartier au vu de ce que le centre de Collombey laisse voir à l'heure actuelle. Par contre, cette unanimité a disparu par rapport au projet présenté, certains le trouvant surdimensionné tant du point de vue du nombre de bâtiments prévus que de par leur volume. Mais la majorité de la commission s'est ralliée au projet qui nous est soumis ce soir, sachant les impératifs liés à la densification des zones habitées. Je tiens à rappeler que cette densification a pour but la préservation des surfaces agricoles et, autre impératif, le respect des contraintes liées au cahier des charges de la mise au concours. Alors, oui, s'il y a eu au sein de la commission des propositions pour modifier fondamentalement le projet proposé, la majorité de ses membres ne les a pas acceptées, car convaincue par le projet initial.

Malgré cela, la commission a quand même voté sur le nombre de bâtiments prévus et sur l'utilité des clos privatifs, deux points qui en majorité n'ont pas été modifiés par rapport au projet initial. Par contre, la commission a modifié quelques points de détail qui ne dénaturent pas le projet initial mais qui, nous l'espérons, permettront une plus grande souplesse quant aux aménagements extérieurs. Entre autre, parmi ces points, les plantations d'arbres, l'éclairage public, les panneaux solaires. Pour des commentaires plus précis, la lecture de détail du Règlement avec les votes de la commission vous permettra d'y voir plus clair. Je précise cependant les votes finaux. D'abord pour la modification partielle du PAZ-RCCZ, acceptée par 6 pour, 1 contre et 1 abstention. Concernant le plan de quartier de Collombey-Centre tel que modifié par la commission, il est accepté par 6 pour, 2 contre et 0 abstention.

Avant de conclure, je tiens à remercier tous les membres de la commission pour les saines discussions et les échanges fructueux que nous avons eus. Un merci spécial à Thomas. Ensemble, nous avons rédigé le PV de la commission mais c'est lui qui en a assumé avec maestria, la gestion informatique - dactylographique. En espérant ne pas avoir été trop long, je tiens Mesdames, Messieurs, à vous remercier pour votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur le rapporteur, nous passons maintenant à l'entrée en matière unique et je passe la parole à l'assemblée. Madame Chervaz !

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste Centre-gauche. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Comme l'a

CONSEIL GENERAL

expliqué le rapporteur de la commission, commission que je remercie pour le travail effectué, les lignes concernant le plan de quartier n'ont pas bougé. C'est donc sans surprise que le groupe Parti Socialiste Centre-gauche va refuser l'entrée en matière sur le Règlement du plan de quartier.

Nous déplorons, en effet, toujours la construction de ces cinq immeubles sur un périmètre aussi restreint, mais, par-dessus tout chers collègues, nous regrettons et nous ne pouvons accepter ce manque de vision, le fait de voir plus tard au moment venu. Nous souhaitons une réelle impulsion, un projet clair qui réponde à des besoins et qui soit réellement le moteur pour créer un espace convivial. Ce plan de quartier ne répond pas à ces attentes et, lors du vote, nous le refuserons. Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum, donc je vais laisser la parole à Cédric Zürcher qui va rapporter au nom du groupe PLR.

Intervention de Zürcher Cédric: Mesdames et Messieurs les Conseillers, voici la position du groupe PLR. Le groupe PLR est partagé. Le plan de quartier tel que déposé ne convainc pas plusieurs membres. Pour certains, c'est à la population de décider car c'est un projet qui marquera durablement et architecturalement la commune. Le peuple fédéral a voté. La densification des centres urbains est nécessaire. Ce projet a le mérite en ce sens de ménager la chèvre et le chou, même si pour certains, il conviendrait de supprimer un bâtiment et sans être d'accord pour en définir un en particulier.

En définitive et vous l'aurez compris, le groupe PLR est partagé sur la question mais rentre en matière et se réjouit des débats qui suivront.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Monsieur Gex-Fabry !

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Le groupe UDC avoue rester sur sa faim. Nous croyions effectivement que la commission de deuxième lecture, plus particulièrement les membres des groupes désireux de révolutionner cette thématique en voulant absolument créer cette deuxième lecture, allait nous amener des éléments nouveaux. Force est de constater que ce n'est malheureusement pas le cas comme nous le pensions bien. Même si nous respectons la volonté du Conseil Général, nous déplorons l'utilité d'avoir mis en place cette commission avec, ma foi, les frais qui en découlent ainsi que la perte de temps, d'énergie et le dérangement afin d'organiser ces séances et de convoquer une nouvelle fois l'ensemble des personnes qui ont été interpellées, et ce, pour quel résultat ? Seulement des modifications de vocabulaire et de termes employés dans le Règlement. Sauf effectivement quelques questions de fond comme le nombre de bâtiments implantés etc., je vous l'accorde, mais rien de plus en tout cas qui n'aurait été abordé soit en commission de première lecture, soit ici en plénum. Des discussions ont tourné autour de détails et de termes qui ne changeront rien au résultat final puisque les panneaux solaires seront "recommandés" et plus "tolérés". Quelle est la différence ? Aucune obligation dans les deux cas. Que des arbres seront plantés mais plus ponctuellement, certes, nous ne voyons pas bien la différence au stade de l'étude du plan de quartier, mais enfin... Avouons-le, même si certaines personnes dans cette salle croient avoir fait avancer notre commune en changeant des termes et en modifiant une formulation de phrase, n'en déplaise à ces personnes, aucun élément apporté dans ce rapport ne changera le résultat. Nous nous sommes perdus dans des détails qui n'ont fait que perdre du temps à l'ensemble des personnes impliquées dans ce projet et ces deux commissions. Malgré ces

CONSEIL GENERAL

quelques remarques, nous tenons à remercier encore une fois la commission ATA pour sa première étude, mais également la commission de deuxième lecture qui a dû s'efforcer de trouver des sujets et des questions afin d'étayer son rapport et débattre de détails plutôt futiles qui, malheureusement avaient déjà été débattus et le seront peut-être encore une fois dans un petit instant.

Merci également un Bureau d'architecte qui a répondu présent lors des deux convocations par les commissions. Vous le comprenez, nous sommes d'avis de faire avancer la commune et nous pensons que ce projet en est capable, en dynamisant le centre du village et en lui redonnant un nouveau souffle. Nous acceptons non seulement l'entrée en matière mais également le Règlement en l'état pour autant que le Conseil Général n'accepte pas d'autres modifications pouvant changer ce projet.

Nous ne reprendrons pas la parole, sauf si cela s'avérera nécessaire. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, Madame Fauquet !

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour Les Verts, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Le groupe des Verts remercie tous les intervenants et intervenantes impliqués lors de nos séances pour la commission de deuxième lecture du plan de quartier. Cette deuxième lecture a permis notamment de revoir et réfléchir les points évoqués lors de la dernière séance plénière. Lors de la discussion, les Verts présenteront différents points qui expliqueront pourquoi ils soutiennent ce plan de quartier, même si certains des domaines pourraient encore être un petit peu améliorés. Le groupe des Verts accepte l'entrée en matière.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Emmanuel Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le PDC. Le PDC accepte l'entrée en matière.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas. Le Conseil Municipal ? Ce n'est pas le cas. L'entrée en matière ayant été combattue, nous allons passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui la refusent ? Des abstentions ? L'entrée en matière est acceptée par 33 oui, 6 non et 1 abstention.

Nous passons donc maintenant à la discussion de détail. Je vous rappelle qu'en cas d'amendement, la position de la première lecture est prioritaire s'il y a vote. Si personne ne conteste une modification demandée elle est tacitement acceptée. S'il y a plusieurs amendements pour le même objet, ils seront d'abord opposés entre eux, avant que la proposition gagnante ne soit opposée à celle de la première lecture. Y a-t-il des questions sur cette manière de procéder ? Si ce n'est pas le cas, je commence par l'avenant au RCCZ, celui-ci est composé d'un article unique. Y a-t-il des remarques, questions, propositions d'amendement concernant la lettre A ? La lettre B ? C ? la lettre D ?

Ce n'est pas le cas, je passe maintenant au Règlement du plan de quartier de Collombey-Centre. Y a-t-il des remarques, questions ou propositions d'amendement concernant l'Article 1 ? L'Article 2 ? 3 ?, 4 ?, 5 ?, 6 ?, 7 ?

Il y a une proposition de la commission ad hoc, je passe la parole à son rapporteur.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Gollut Emmanuel: Article 7, lettre C. « Le revêtement des toitures tuiles plates, rouge ou rouge-brun de type "Bornan coulissantes" ou similaires, des panneaux solaires sont tolérés, pour autant qu'ils soient intégrés dans la toiture et de couleur identique aux tuiles, sous réserve de la disponibilité sur le marché ». La commission de deuxième lecture propose de tracer le terme "toléré" et mettre le terme "recommandé" à la place. Je précise que la commission l'a fait pour encourager l'utilisation de l'énergie solaire, et le vote était à 7 pour cette modification et 1 voix contre. Donc elle a été acceptée cette modification par 7 voix contre 1 par la commission de deuxième lecture.

Intervention de Vuille Côte: Merci, j'ouvre donc la discussion générale est-ce que quelqu'un veut s'exprimer ? Quelqu'un combat cette modification ? Ce n'est pas le cas, elle est donc acceptée tacitement. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions, des propositions d'amendement concernant l'Article 8 ?, 9 ?, 10 ?, le 11 ? Le 11, il y a plusieurs lettres alors ce que je vous propose c'est qu'on passe lettre par lettre et paragraphe par paragraphe, car il y a plusieurs propositions de la commission. Donc l'Article 11 littera A, paragraphe 1 ?

Intervention de Gollut Emmanuel: Alors dans ce paragraphe 1, « à l'exception des clos privés, les espaces publics sont ouverts. Ils sont ponctuellement plantés d'arbres », etc. La commission propose simplement de tracer le mot "ponctuellement". Pourquoi ? C'est pour laisser plus le liberté, je dirais, aux futures personnes qui doivent aménager des extérieurs de la place. La commission a voté à l'unanimité pour cette modification, c'est-à-dire tracer le mot "ponctuellement".

Intervention de Vuille Côte : Merci d'autres questions sur cet littera A, paragraphe 1 ? Est-ce que quelqu'un combat cette demande de modification ? Elle est donc tacitement acceptée. Article 11, littera A, paragraphe 2 ?, paragraphe 3 ? Oui, Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Pour le paragraphe 3, « la place de jeux de Bellevue est plantée d'arbres d'essences locales en cépée ». Alors on propose de mettre "essence locale" et puis de tracer "en cépée", le reste du paragraphe ne change pas. Motif : le terme est trop contraignant privant le paysagiste de liberté de créativité. A l'unanimité, la commission a voté pour cette modification.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Quelqu'un veut prendre la parole sur ce paragraphe 3 ? Quelqu'un combat la modification demandée ? Ce n'est pas le cas, elle est tacitement acceptée. Paragraphe 4, Monsieur Gollut ?

Intervention de Gollut Emmanuel: « Les places de l'Etoile et de la place des Dents-du-Midi, ainsi que les lieux de passage sont aménagés de mobilier urbain et sont plantés, respectivement d'arbres, d'essences locales en cépée et d'arbres à tiges ». Alors aussi là on demande de tracer "respectivement", de bien mettre "d'essences locales" et ont trace également "en cépée" et d'arbres à tiges. Toujours même motif : terme contraignant privant le paysagiste de liberté de créativité. A l'unanimité, la commission de deuxième lecture a été pour cette modification.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce paragraphe, est-ce que quelqu'un combat cette modification ? Ce n'est pas le cas, elle est tacitement acceptée.

Paragraphe 5 ?, paragraphe 6 ?, paragraphe 7 ? Littera B ?.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Gollut Emmanuel: « Sur les places plantées d'arbres, d'essences locales en cépée, sont aménagés des points d'eau, rappelant les anciens puits du village, fontaines, puits ou autre ». On propose vraiment de mettre "d'essences locales" et on trace de nouveau "en cépée". A l'unanimité, la commission a proposé de garder cette deuxième solution.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres remarques est-ce que quelqu'un combat cette modification ? Elle est donc tacitement acceptée.

Littera D, toujours l'article 11 ? Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Alors, comme centre de gravité du quartier, la Maison de commune est illuminée. Pour le reste, un éclairage mesuré est mis en place et on trace tout le reste : *En complément un éclairage ponctuel ou linéaire mettant en valeur respectivement les arbres en cépée, éclairage vers le haut et les murs des clos, éclairage vers le bas.* Bref ! Tout le reste est tracé et on garde surtout ce qui est important pour nous. Pour le reste, un éclairage mesuré est mis en place, de façon à pouvoir s'adapter à ce qui va se passer au niveau de l'environnement dans les années à venir.

La commission a approuvé cette mesure à 7 voix pour, 1 abstention et 0 contre.

Intervention de Vuille Côme: Merci y a-t-il d'autres remarques pour cet littera D ? Personne ne combat la modification elle est donc tacitement acceptée. Littera E, littera F, littera G. Oui, Monsieur Schmid !

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-gauche. G, concernant les coûts. On souhaiterait un rajout qui serait "parking souterrain et en surface, les places publiques sont à la charge de la commune de Collombey-Muraz et les places privées sont vendues au prix de revient au promoteur".

Intervention de Vuille Côme: Répétez lentement ce qui est à noter !

Intervention de Schmid Daniel: Oui, alors coûts : "parking souterrain et en surface, les places publiques sont à la charge de la commune de Collombey-Muraz et les places privées sont vendues au prix de revient au promoteur".

Intervention de Vuille Côme: Merci, des discussions sur cette demande de modification ? Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ? Le Conseil Municipal ?

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil Municipal. Je n'ai pas suivi l'article exactement c'est l'article 11, lettre G ? D'accord. C'est vrai que d'arriver comme ça avec une proposition à froid malgré la température ambiante c'est pas évident. Mais moi, je pense qu'elle est complètement, enfin, je m'exprime au nom du Conseil Municipal sans qu'ils aient été consultés, mais si jamais, le Président pourra venir à ma rescousse, mais il me semble que c'est inutile de préciser ça parce que c'est un projet partenaire public-privé, il est évident que la commune elle va faire comme à son habitude ! On ne va pas payer des places aux promoteurs ou à d'autres personnes, on va garantir nos intérêts de notre collectivité et puis on va faire ensemble un projet qui soit aussi bien profitable pour nous, commune, en tant que propriétaire. Il ne faut pas oublier qu'on est aussi propriétaire d'une grande partie des terrains concernés par ce plan

CONSEIL GENERAL

de quartier ! On ne va pas faire de cadeau ni à des promoteurs ni à personne ! Donc je pense que c'est inutile de rentrer dans cette précision-là et je n'arrive pas à voir la finalité de tout ça et je crois qu'il faut faire confiance à ceux qui vont nous succéder, je pense que celui qui vous parle ne sera certainement pas là pour mettre en place cet aménagement.

Intervention de Schmid Daniel: Oui, Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-gauche. Une précision, il ne s'agit pas de penser à faire des cadeaux, mais c'est pour éviter de louer les places. Notre objectif, c'est de dire : bon eh bien les places publiques, c'est la commune qui les paie et dès qu'un privé veut venir dans ce parking, il l'achète et il ne la loue pas. C'est à ça, qu'on veut arriver. Parce que la commune va investir, d'après ce que l'on a vu, les places c'est CHF 40'000.-- à CHF 50'000.--, on va investir plus de 8 millions donc il faut que cet investissement soit aussi financé par les personnes hors "place publique", donc on souhaite que cet ajout figure pour que ce soit très clair.

Intervention de Vuille Côme: Merci de cette précision. Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, si je peux me permettre, qu'on n'a pas débattu au sein du Conseil Municipal d'une telle proposition. Vous savez qu'on peine quand même à comprendre cette proposition parce que vous avez fait que des propositions pour vous donner plus de marge de manoeuvre à l'avenir. Et puis là, vous venez avec une proposition qui vise à nous dire déjà comment on va exploiter les choses. A ce moment-là, vous devriez peut-être proposer de dire que les locaux communaux sont payés par la commune et les locaux privés sont payés par les privés et ne sont pas à louer. Comme ça, on est certain que la commune va pas louer un appartement. Ensuite, il y a peut-être la Bourgeoisie aussi qui est intéressée. Alors est-ce qu'elle est considérée comme privé, comme collectivité publique ? Au final, ça ne changera pas grand-chose parce que si on n'a pas les moyens d'investir, on va devoir faire appel à des privés ! Peut-être que c'est plus rentable pour la collectivité, plus intéressant de ne pas vendre des places. Je prends juste un exemple. La ville de Monthey aujourd'hui regrette amèrement d'avoir vendu des places dans le parking du Cotterg. Parce qu'aujourd'hui, eh bien ça pose problème lorsqu'il y a des rénovations qui sont envisagées, lorsqu'il y a différentes actions qui doivent être effectuées sur les parkings. C'est beaucoup plus compliqué quand vous avez 200 propriétaires privés, je ne sais pas exactement combien il y en a à Monthey et puis qui doivent négocier avec la commune. C'est pour ça qu'aujourd'hui, on ne comprend pas vraiment pourquoi décider ça ! A la fin probablement, peut-être qu'une partie des places sera vendue, peut-être qu'elle sera louée mais, de toute façon, on en discutera aussi avec vous en fonction des disponibilités qu'on aura donc, je ne comprends pas vraiment de vouloir se lier aujourd'hui sur cette proposition.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres prises de parole ? Une réponse brève. Monsieur Schmid !

Intervention de Schmid Daniel: Oui, en somme c'est pour éviter qu'en définitive, faire des comparaisons avec la place du Cotterg, c'est pas très judicieux. Chez nous c'est clair, on veut construire cinq bâtiments, ces cinq bâtiments ne peuvent pas se faire s'il n'y a pas de parking, donc c'est d'éviter que la collectivité finance le parking puis qu'après les promoteurs arrivent puis disent : on va vous louer 5, 6 ou 10 places et puis comme ça ils évitent d'investir 1 millionsou 1,5 million. C'est pour en somme protéger les finances publiques qu'on propose ce rajout.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que quelqu'un désire encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. L'édition de la première lecture est prioritaire, donc les Conseillers généraux qui acceptent le texte sans modification, donc l'Article 11, littéra G, sont priés de le faire par main levée. Ceux qui acceptent l'amendement proposé ? Abstentions ? Par 6 voix pour, 33 contre et 1 abstention, l'amendement est refusé.

Encore des questions sur l'Article 11 ? Si ce n'est pas le cas, l'Article 12 ?, Article 13 ?, 14 ?, 15 ?, 16 ?, Article 17 ? Pas d'intervention donc je clos la lecture de détail.

Nous passons maintenant au vote final sur la modification partielle du PAZ-RCCZ. Donc je remercie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui approuvent la modification partielle du PAZ-RCCZ le font par main levée. Ceux qui la refusent ? Par 29 oui, 0 non et 11 abstentions, la modification partielle du PAZ-RCCZ est acceptée.

Nous passons maintenant au vote final sur l'adoption du plan de quartier Collombey-Centre. Les Conseillers généraux qui acceptent l'adoption du plan de quartier Collombey-Centre sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ? Le plan de quartier Collombey-centre est donc adopté par 29 oui, 10 non et 1 abstention.

Madame Chervaz, je vous passe la parole.

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le Parti Socialiste Centre-gauche. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Je dépose une motion d'ordre pour demander le vote du Conseil Général afin de soumettre le Règlement du plan de quartier qui vient d'être adopté à la votation populaire. Ceci en application de l'Article 70, Alinéa 1, de la Loi sur les communes. Cet article dit : le cinquième du Conseil Général peuvent demander que les affaires sujettes à référendum soient soumises à la votation populaire dans les formes prévues par la législation régissant les élections et les votations. Donc le référendum que nous demandons porte sur l'acceptation du Règlement du plan de quartier.

La question n'est plus la même, chers collègues. Nous avons pris acte que la majorité d'entre vous veut de ce plan de quartier. Il s'agit désormais de savoir si, bien qu'élus et représentants de la population, nous avons la légitimité à nous seuls d'engager la commune à le réaliser. Effectivement je l'ai rappelé, nous sommes élus donc à même, me direz-vous, de prendre cette décision. Mais combien d'entre nous habitent le centre du village de Collombey ? Combien d'entre nous peuvent dire : moi, je suis sûr que les gens du village veulent de ce projet ?

Ne croyez-vous pas que sur un tel projet qui marquera un changement majeur dans la vie des Collombeyrouds, il n'est pas opportun, nécessaire de demander leur avis à la première concernée, la population ? Nous ne sommes que 45, ne l'oubliez pas chers collègues ! Ne pensez-vous pas qu'en acceptant que la population se prononce, vous montrez de la considération pour nos concitoyens et c'est aussi, puisque vous êtes si sûrs de vous, un moyen de donner une légitimité supplémentaire au projet tel que présenté ? C'est la raison pour laquelle je vous engage, chers collègues, à donner la voix à tous les gens concernés par ce projet et à accepter cette votation populaire qui, je vous le rappelle, ne répond pas à la question, êtes-vous pour ou contre le plan de quartier ? Mais qui est de dire : ce projet est essentiel pour la commune, laissons les citoyens choisir.

Je vous remercie de votre attention et, Monsieur le Président du Conseil Général, en référence à l'Article 27 du Règlement du Conseil Général, nous demandons le vote à bulletin secret sur cet objet.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Puisque je suis saisi d'une demande de référendum facultatif et même si vous l'avez rappelé, je rappellerai quand même la Loi sur les communes, pour que ce soit clair pour tout le monde.

Donc sous réserve d'approbation, c'est l'Article 69, « sous la réserve de l'approbation du budget et les comptes, sont soumises au référendum facultatif les décisions du Conseil Général, prises à la place de l'assemblée primaire ». Et l'Article 70 précise que « deux cinquièmes du Conseil Général peuvent demander que les affaires sujettes à référendum soient soumises à la votation populaire. La décision du Conseil Général demandant le vote, doit être prise au plus tard à la fin de la séance au cours de laquelle cet acte a été adopté ». Je demanderai juste après Madame Chervaz de préciser sur l'objet, qu'on soit bien clair, si c'est la modification du PAZ-RCCZ ou si c'est sur le plan de quartier que le vote doit porter. Je rappelle déjà que notre Conseil Général compte 45 membres, la demande doit obtenir 18 avis favorables pour aboutir.

Je passe juste la parole à Madame Chervaz avant d'ouvrir la discussion générale sur ce point pour avoir cette précision.

Intervention de Chervaz Véronique: Nous demandons le vote sur le Règlement du plan de quartier.

Intervention de Vuille Côme: Merci pour cette précision. J'ouvre donc la discussion générale sur cette demande de référendum facultatif. Quelqu'un veut s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

Nous avons une demande de bulletin secret et nous allons donc organiser ce vote secret, je demanderais aux scrutateurs de me rejoindre et avant de suspendre la séance je vous pose la question, donc la question sera : « Acceptez-vous que la décision du Conseil Général est définitive ? » Si c'est la première réponse donc là, on met "oui" sur cette question, si c'est "non" ça veut dire soumis au référendum. Ce sera la priorité sur la décision du Conseil Général. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Oui, c'est clos ce soir ; Non, c'est référendum populaire. Très bien, donc la séance est suspendue.

Intervention de Vuille Côme: La séance est donc reprise. Résultats du scrutin : par 26 oui, 14 non et 1 abstention, le plan de quartier Collombey-Centre ne sera donc pas soumis à la votation populaire par la décision de ce Conseil Général.

Alors, je clos donc ce point. Monsieur Birbaum Président de la commission, je vous passe la parole.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum, Président de la commission de deuxième lecture. Au nom de la majorité de la commission, je souhaiterais répondre aux propos qui ont été tenus par Monsieur Romain Gex-Fabry par rapport au caractère futile de cette commission et la perte de temps et de l'énergie que la commission a consacré à ce plan de quartier. Tout d'abord, une majorité de la commission estime que c'est un manque de considération envers son travail. On estime aussi que notre travail a été rempli dans le sens où l'on a réussi à creuser les interrogations qui étaient issues de la première lecture. On a eu des discussions qui étaient intéressantes, vivantes, constructives. Concernant le point sur la critique de la perte de temps et d'énergie, donc nous avons fait ce travail en trois séances. Nous estimons que, comparé aux neuf séances de la première lecture, nous avons eu un travail qui était vite efficient. Nous avons pu aller plus précisément sur certains points particuliers. Dans ce sens-là, on estime que notre mission de commission de deuxième lecture a été rempli, suite au travail de la première lecture. Donc, on trouve aussi que nous avons apporté un autre regard, d'ailleurs un autre regard qui est consacré et même sanctifié par le Règlement du Conseil Général qui garantit deux lectures lors de tout projet législatif. Et enfin, nous

CONSEIL GENERAL

sommes fiers de présenter ce rapport de commission à ce plénum. Aussi, je souhaiterais remercier donc de vive voix tous les commissaires qui ont travaillé sur la deuxième lecture de ce projet qui va profondément changer l'urbanisme du centre de l'un de nos villages. Je remercie également le Conseil Municipal, Mesdames Geneviève Bonnard, Camille Mabillard, Sandra Priod Dayer et Messieurs Abel Udressy et Laurent Monnet, pour leur disponibilité et pour avoir répondu aux questions de la commission. Et enfin, merci au rapporteur Emmanuel Gollut pour ses louanges et je le remercie surtout pour son esprit toujours vif et perspicace dans la rédaction du rapport.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur le Président. Vous avez interpellé Monsieur Gex-Fabry, je vous laisse répondre.

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC et non pas au nom de Romain Gex-Fabry. On pourrait continuer des discussions indéfiniment, je pense que c'est pas le but, comme ça a été dit, le but c'est aussi de faire avancer la commune. Par rapport à notre remarque ce n'est pas la commission et le travail de la commission qui a été jugé futile comme l'a dit Monsieur Birbaum. C'est ce qu'il en ressort, notamment plutôt des modifications concernant les articles du Règlement.

Nous réitérons également nos remerciements dus au travail de la commission, pas de souci de ce côté-là, mais on voit que les questions qui sont posées, entre la première lecture, le plénum, la deuxième lecture, c'est toujours les mêmes questions. C'est ce côté-là que nous remettons quelque peu en cause mais il ne faut pas le prendre mal, le groupe UDC a apprécié le travail de la deuxième lecture, de la commission de deuxième lecture et elle vous en remercie encore. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je clos donc ce point 6. Oui, Monsieur Turin, je vous passe la parole.

Intervention de Turin Alexis: Oui, désolé de vous interrompre. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues, c'est vrai que la municipalité ne peut pas rester muette à la fin de ce vote qu'on peut quand même appeler historique, parce que c'est certainement un des premiers plans de quartier où la commune de Collombey-Muraz était aussi impliquée en tant que propriétaire. Pour mémoire, les premières réflexions avaient débuté en 2005 donc ça fait déjà 14 ans et puis aujourd'hui voilà, on aboutit le plan de quartier est sous toit. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont travaillé avant nous. Merci à tous ceux qui vont travailler après nous et puis surtout merci à vous, pour la touche finale que vous avez apportée à ce plan de quartier, une touche historique.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Turin. Nous passons donc maintenant au point 7. Les réponses du Conseil Municipal aux postulats.

7. Réponses aux postulats :

Intervention de Vuille Côme: Vous avez tous reçu les réponses du Conseil Municipal aux deux postulats à l'ordre du jour. Je vous propose la procédure suivante. D'abord, je passe la parole au Conseil Municipal pour la présentation de sa réponse. Ensuite le premier signataire peut prendre la parole pour réagir à cette réponse. La discussion générale n'est pas ouverte à moins d'une demande d'un chef de groupe ou de cinq Conseillers généraux et vote du plénum.

CONSEIL GENERAL

Si cette manière de procéder n'appelle pas de remarques, je passe au point 7.1 : réponse au postulat Les Verts par Lucie Fauquet, "Une meilleure gestion de nos cours d'eau" accepté par le Conseil Général le 18 juin 2018. Je passe donc la parole au Conseil Municipal pour la présentation de sa réponse.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour le Conseil Municipal, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Conseillères et Conseillers généraux.

Vous avez donc tous reçu la réponse du Conseil Municipal au postulat déposé par votre collègue, Madame Fauquet. J'aimerais encore vous donner quelques éléments complémentaires. Notre réseau d'eau est de 22,8 kilomètres. Le plan d'entretien concerne 16,6 kilomètres. Les canaux Stockalper et du Bras-Neuf sont gérés, eux, par le consortage des canaux, dirigé par Monsieur Patrick Fellay de Monthey. La méthodologie vous l'avez reçue. Elle sera complétée par les cartes de dangers déjà élaborées ainsi que par le dossier des espaces réservés aux eaux. L'analyse portera donc sur une analyse des tronçons, sur le potentiel de dommages en cas de crues, sur une détermination des tronçons prioritaires, sur une identification des ouvrages et sur une définition des mesures de contrôle et d'entretien.

Les fiches de contrôles seront établies par tronçon, par ouvrage et par des contrôles de terrain. Le suivi sera assuré par des séances régulières entre le bureau mandaté et notre service technique communal et ceci en étroite collaboration avec la commune de Fully, qui a entrepris les mêmes démarches et qui a ainsi élaboré un plan d'entretien similaire. En conclusion, vous pouvez constater que le Conseil Municipal a pris en considération votre postulat en confiant à la société GEO le mandat, visant à établir un plan quadriennal, le contrôle et l'entretien des cours d'eau. Le Conseil Municipal espère ainsi avoir répondu à votre attente. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que Madame Fauquet désire s'exprimer ? Alors, je lui passe la parole.

Intervention de Fauquet Lucie: Lucie Fauquet pour Les Verts. Alors au nom des Verts, je remercie fortement le Conseil Municipal d'avoir étudié la faisabilité de gérer plus durablement les cours d'eau qui traversent notre commune et d'avoir attribué un mandat visant à établir un plan quadriennal, de contrôle et d'entretien des cours d'eau.

Je me réjouis, si cela est possible, de prendre connaissance de ce rapport technique une fois fini et de ce qu'il pourra apporter et au sein de notre commune et des cours d'eau. Merci beaucoup.

Intervention de Vuille Côme: Merci, alors sans autre demande de discussion générale, je clos ce point.

7.2 réponse au postulat PDC par Pascal Schaffhauser "Pour une communication en phase avec notre société", accepté par le Conseil Général le 18 juin 2018, je passe la parole au Conseil Municipal pour la présentation de sa réponse.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, la proposition de Pascal Schaffhauser visait à développer une application mobile pour la communication de la commune de Collombey-Muraz.

Vous avez pu voir que pour certaines sociétés, les app. mobiles sont des outils qui sont déjà désuets, mais que nous avons la chance d'avoir un projet qui a été lancé ou qui sera lancé au niveau régional, d'une mise en réseau des différentes applications. Donc finalement, plutôt que d'avoir une application très lourde dans laquelle on retrouverait toutes les informations régionales, soit des applications qui touchent à la

CONSEIL GENERAL

mobilité, au tourisme, à l'information des citoyennes et citoyens eh bien l'idée c'est de mettre en réseau ces différentes applications. Il y a un groupe de travail qui a été mis sur pied du côté de Chablais Agglo de manière à creuser cette proposition. Et il y aura probablement un mandat qui sera attribué à une société qui nous a fait une offre dans ce sens. En parallèle, vous avez aussi vu qu'on avait entendu votre appel durant le débat sur le budget, où il y avait une proposition de mettre des moyens financiers pour avoir une force de travail du côté de la communication.

Vous aviez refusé, avec la voix prépondérante de votre Président qui s'était basé sur l'avis du Conseil Municipal, en disant que si le Conseil Municipal ne soutenait pas cette proposition, eh bien vous suiviez notre avis, on vous en remercie. Pour l'année prochaine, on est conscient du fait qu'il sera indispensable d'avoir un moyen supplémentaire du côté de la communication de manière à être plus proactifs encore dans le contact avec les citoyennes et citoyens de notre commune.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que Monsieur Schaffhauser désire s'exprimer ? Alors je lui passe la parole.

Intervention de Schaffhauser Pascal: Pascal Schaffhauser pour le PDC. Alors je remercie la municipalité pour la réponse apportée. Par contre, je n'adhère pas vraiment au fait que ce moyen de communication serait dépassé ou désuet. Je crois que la technologie aujourd'hui doit être évolutive, notamment avec, je dirais, la période de digitalisation qui nous arrive dessus. On va aller, à moyen terme je pense, vers des guichets virtuels, vers du transport de facilité de communication de documents avec les citoyens. Donc je ne pense pas que c'est vraiment, c'est la technologie qui doit évoluer plutôt de dire que c'est désuet et dépassé. Par contre, je me réjouis de la vision élargie plutôt que s'arrêter à la commune, que ça parte au niveau de la région, via Chablais Agglo et je me réjouis de la suite.

Intervention de Vuille Côme: Il n'y a pas de demande de discussion générale. Je clos ce point. Nous passons maintenant au point 8 de l'ordre du jour soit au développement d'un Postulat.

8. Postulat

Je vous rappelle la procédure concernant les postulats. D'abord, je passe la parole au premier signataire pour le développement. Ensuite, la discussion générale est ouverte. Je vous demande d'annoncer si vous combattez ou non le postulat à cette occasion. Si le postulat n'est pas combattu lors de la discussion générale par un membre du Conseil Général ou par le Conseil Municipal, il est accepté tacitement.

Sinon, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil Municipal avant le vote.

8.1 Postulat Parti Socialiste Centre-gauche par Daniel Schmid : "Terrain Tamoil". Je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-gauche, je relis une partie : « une collectivité se doit de réfléchir à son avenir et se prémunir contre toute implantation indésirable afin de maîtriser son développement. Dans cette optique, nous demandons à la municipalité d'envisager la possibilité de déposer un droit d'emption ou de préemption sur les terrains Tamoil ». Alors tout d'abord, qu'est-ce qu'un droit d'emption ? Cela donne à son titulaire le pouvoir d'acquérir ultérieurement un immeuble aux conditions fixées dans le contrat. Il est possible de faire annoter ce droit au registre foncier

CONSEIL GENERAL

pour une durée maximale de dix ans. Le pacte d'emption doit revêtir la forme authentique et il n'est pas cessible. Le droit de préemption est moins exigeant, il confère à son titulaire un droit préférentiel d'acquérir un immeuble, au cas où le propriétaire vendrait ce bien à un tiers. Si l'immeuble grevé d'un droit de préemption est légué à un héritier lors du partage de la succession, s'il fait l'objet d'une vente forcée ou s'il est destiné à l'usage public, la personne au bénéfice du droit de préemption ne peut pas exercer son droit. L'origine de ce droit peut être soit légale soit contractuelle. Le droit de préemption peut être annoté au registre foncier pour une durée maximale de 25 ans. Donc on le voit, là il y a deux possibilités. Comme on avait déjà fait il y a près de deux ans, par un postulat, on demandait en définitive que les collectivités publiques de la région étudient la possibilité de s'approcher des propriétaires. Ce postulat avait été refusé. Là, nous demandons sous une forme différente, c'est-à-dire, c'est au cas où le propriétaire décidait de vendre, c'est que la commune ou, selon les discussions, la région ou même le canton, puisse déposer un droit soit d'emption, soit de préemption, enfin d'être informés de pouvoir acquérir ou ne pas acquérir ces terrains.

Intervention de Vuille Côme: Merci, j'ouvre donc la discussion générale. Quelqu'un désire s'exprimer sur ce postulat ? Le Conseil municipal, je vous passe la parole.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, alors je profite de l'occasion peut-être pour vous donner quelques informations sur la situation du dossier Tamoil comme ça, vous serez au clair aussi avec la situation actuelle. Je parle surtout du démantèlement des installations. Donc l'entreprise Tamoil a confirmé à plusieurs reprises qu'elle souhaitait démanteler ses installations et surtout qu'elle ne voulait pas perdre la main. Vous vous rappelez que nous avons imposé à l'entreprise Tamoil le dépôt d'une garantie de CHF 10'000'000.- pour un éventuel démantèlement effectué par substitution. L'entreprise Tamoil nous a confirmé qu'elle voulait maîtriser elle-même son avenir et que le démantèlement, si aucune vente ne pouvait intervenir d'ici la fin de l'année en particulier pour reconstruire la raffinerie ailleurs, eh bien le démantèlement, le processus de démantèlement serait lancé dès le début de l'année prochaine. Donc on voit quand même que le dossier suit son chemin. Du côté du droit d'emption ou de préemption eh bien je tiens à rappeler aussi ce qu'on a dit à plusieurs reprises. Le Conseil Municipal a d'ores et déjà pris une position de principe d'acquérir les terrains Tamoil si ceux-ci devaient être mis à la vente et que nous avons déjà mené des discussions avec les communes voisines, en particulier avec la Ville de Monthey, pour avoir si nécessaire, une collaboration.

Si j'en viens maintenant précisément à la proposition de Monsieur Schmid qui vise à mettre un droit d'emption ou de préemption sur le terrain Tamoil, je pense que la question risque d'être rapidement tranchée dans la mesure où la base légale n'existe pas pour mettre un droit d'emption ou de préemption. Donc on ne peut pas poser un droit d'emption ou de préemption sur le terrain Tamoil.

Alors on risque de me répondre oui, mais il y a une nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire qui prévoit la possibilité d'avoir un droit d'emption ou de préemption, sur certains terrains. Mais les conditions sont très strictes, elles sont fixées d'ailleurs dans la loi sur l'aménagement du territoire, la loi cantonale à l'Article 16 et puis il doit y avoir par exemple, une inutilisation du terrain depuis plus de dix ans, une inactivité sur ce terrain, il doit y avoir un intérêt public, il doit y avoir des critères qui sont cumulatifs et qui ne sont pas remplis en l'état. Donc aujourd'hui, la base légale ne nous permet pas de mettre un droit d'emption ou de préemption sur le terrain Tamoil. Raison pour laquelle nous ne pouvons pas soutenir ce postulat. Nous le combattons dans la mesure où il ne pourra pas, même s'il devait être accepté, il ne pourra pas être mise en œuvre.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres prises de parole ?

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le PDC. Etant donné la situation, est-ce qu'il vaut la peine de maintenir le postulat ? Je pose la question à Monsieur Schmid.

Intervention de Vuille Côme: Il y a d'autres prises de parole avant de passer la parole à Monsieur Schmid qui a été interpellé ? Ce n'est pas le cas, alors Monsieur Schmid !

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-gauche, je vois qu'une fois de plus, quand un postulat est déposé, on se dépêche de demander un avis de droit, afin d'émettre des bases légales alors que le postulat est justement fait pour creuser, pour étudier les différentes possibilités et on parle, je parle de droit d'emption, de préemption, je parle de prendre contact avec la raffinerie, éventuellement avec d'autres collectivités et le délai d'une année est justement fait pour approfondir ce genre de choses.

Je maintiens mon postulat afin de permettre à la municipalité d'approfondir le sujet et de donner une réponse d'ici une année.

Intervention de Vuille Côme: Merci, oui Monsieur Buttet veut répondre !

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, là, je me dois de réagir parce qu'en fait, on nous reproche de faire trop bien notre travail.

Donc en fait, nous, on vient simplement avec des arguments pour vous dire si ce postulat pourra être travaillé ou non. Vous nous demandez de prendre contact avec la raffinerie, j'ai personnellement des contacts réguliers, quasiment chaque mois, avec les représentants de la raffinerie Tamoil pour suivre l'évolution du dossier. Donc, ce contact est établi. Aujourd'hui, l'entreprise est claire, je leur ai rappelé il y a moins d'un mois la volonté de la commune d'acquérir les terrains avant le dépôt de votre postulat, on m'a répondu qu'à l'heure actuelle, la situation n'était pas claire auprès de l'entreprise, s'ils voulaient tout vendre, vendre une partie ou ne rien vendre et réinvestir sur ce terrain. Le contact est aujourd'hui bien établi. L'ambiance a changé entre l'entreprise Tamoil qui souhaite peut-être se donner une nouvelle image positive dans la région et dans notre pays. Et puis, en parallèle, le contact avec les autres communes, je crois qu'il est quasiment au quotidien et je vous l'ai rappelé tout à l'heure, la ville de Monthey était ouverte à la collaboration, la ville d'Aigle également. Après, il faut voir dans quelle proportion. Ça fait aussi partie de notre réflexion sur la promotion économique. Mais qu'on nous reproche de vous donner d'ores et déjà une base légale qui est facile à trouver, ce n'est pas une grande analyse, c'est pas un avis de droit qu'on a demandé, nous avons un juriste à la commune qui est très compétent, qui a lui-même recherché cette base légale en prenant deux contacts auprès du canton ! Et aujourd'hui, nous pouvons vous éviter un débat long et fastidieux pour n'avoir aucun résultat. Et cette fois-ci un travail inutile de l'administration dans la mesure où la base légale manquante, eh bien vous pourriez peut-être proposer une modification de la loi cantonale. Mais ici, même si vous deviez vous, toutes et tous, accepter cette proposition, nous aussi du côté du Conseil Municipal, ça ne pourrait pas être mis en vente.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas, je vous propose de clore la discussion. Le postulat étant combattu, peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le représentant du Conseil Municipal. Est-ce que Monsieur Schmid désire s'exprimer ?

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-gauche. Comme vous l'avez indiqué, la loi est évolutive, donc un postulat est justement fait pour explorer toutes les possibilités, peut-être d'ici cinq, six mois, la loi, se sera modifiée dans un bon sens et puis il aura alors toute son actualité. Raison pour laquelle je maintiens ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que le Conseil Municipal veut encore s'exprimer, Monsieur Buttet ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, je devrais sûrement pas, mais je pense que personne dans cette salle ne croit que la loi cantonale, qui d'ailleurs vient d'être adoptée, peut être changée en cinq ou six mois ! Vous voyez le temps qu'il faut pour notre Conseil Général, pour notre commune pour adopter des règlements. Vous imaginez bien et vous connaissez ça mieux que moi Monsieur Schmid ! Vous êtes actif depuis plus longtemps que moi en politique, donc je pense qu'on doit faire preuve d'honnêteté et de transparence, ce postulat ne pourra pas être mis en vigueur si vous deviez l'accepter.

Intervention de Vuille Côme: Merci, nous allons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat "Terrain Tamoil" sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent ? Merci, des abstentions ? Par 4 oui, 34 non et 2 abstentions, le postulat est refusé. Nous passons donc au point 9 de l'ordre du jour, à savoir les Informations du Conseil Municipal et je passe la parole au Conseil Municipal.

9. Informations du Conseil municipal

Intervention de Buttet Yannick: Merci, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, quelques informations du Conseil Municipal, alors je commencerais mais vous avez pu le voir dans la presse par la signature, le 14 juin dernier de la charte pour l'égalité salariale, vous aviez proposé du côté du groupe des Verts que nous étudions cette possibilité. On a trouvé que c'était une date symbolique, importante, pour signer cette charte. Vous avez vu qu'avec la signature de Collombey-Muraz, le canton du Valais est le canton qui dispose du plus de municipalités ayant signé cette charte. Donc un signal positif !

Du côté aussi de la mise au concours des assurances. Vous vous rappelez qu'on a parlé pendant de nombreuses années aussi de la nécessité de remettre au concours nos assurances, du côté de la commune. Eh bien nous avons eu le retour de cette analyse suite à une mise en soumission et puis aussi par souci de transparence, eh bien l'entreprise qui a remporté la mise, largement, c'est la Vaudoise qui a remporté la mise sur les assurances choses, sauf les véhicules où là, c'est la Zürich qui était la meilleure marché. Donc, tous les dossiers ont été mis en soumission de manière transparente. Les résultats ont été consultés par les personnes qui avaient déposé des offres, donc le résultat du comparatif a été mis à disposition de toutes les entreprises qui avaient effectué le comparatif et il n'a d'ailleurs pas été contesté.

CONSEIL GENERAL

Et puis une information également, nous avons acquis le terrain, aux Condémines, le terrain qui se trouve à côté de la place de parc sur laquelle il y a la place de jeux, les toilettes publiques et puis où on a mis les copeaux aujourd'hui. Donc on a pu acquérir ces 3'337 mètres carrés qui nous paraissent importants pour le développement du village de Muraz, vous vous rappelez qu'on a dit que la volonté du Conseil Municipal, c'était d'acheter des terrains au milieu des villages pour assurer notre développement harmonieux et des zones industrielles, on a eu cette opportunité d'avoir ce terrain à un prix acceptable, même concurrentiel de CHF 210.-- le mètre carré. Donc aujourd'hui, nous possédons l'ensemble du secteur en-dessous du magasin Volg jusqu'à la zone bâtie, ce qui nous laisse entrevoir un potentiel de développement intéressant. Je passe la parole à Olivier Turin pour la suite des informations.

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin pour le Conseil Municipal. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Donc un point qui a déjà été discuté en début de séance lors des comptes, il s'agissait de la gratuité de la scolarité obligatoire et la prise en charge des frais pour les fournitures scolaires et les activités sportives et culturelles. En date du 2 mai dernier, le canton nous a enfin donné une réponse concernant les effets de l'arrêté fédéral, concernant donc les frais scolaires et puis ça nous a également permis de prendre les mesures nécessaires. Le Service de l'enseignement a estimé les coûts par élève et par année scolaire pour les fournitures, les activités sportives et culturelles, sur une base estimée à CHF 300.-- par élève de 1H à 11CO et le canton a décidé d'octroyer le 30 %, soit CHF 90.-- par élève, par année. Les CHF 210.-- restants, estimés, restent à la charge des communes. Après analyse, il s'avère que notre commune dans son budget a déjà prévu des sommes qui restent suffisantes. Ce qui démontre, comme l'a dit notre Président en début de séance, la générosité actuelle de notre commune.

Cette générosité devrait permettre à ce que la commune de Collombey-Muraz remplisse des exigences de gratuité de la scolarité imposée par le Tribunal Fédéral sans ajustement particulier. La direction des écoles a toutefois besoin de faire une fois l'exercice pour avoir la vision complète et globale des coûts. Une éventuelle adaptation sera faite lors du budget 2020.

A raison de l'information relativement tardive du canton pour la direction, la direction a dû anticiper l'année scolaire 2019-2020 et va s'occuper entièrement de la commande de matériel. Dès l'année scolaire prochaine toutefois, en fonction des montants concernés, un appel d'offres sera lancé, et soumis à l'exécutif pour ce qui concerne la commande de matériel, de papier et d'autres fournitures. Le camp de ski, puisque le camp de ski, c'est également un gros morceau dans notre budget, ce camp de ski reste facultatif et, dans cette mesure, il n'est pas cerné par cette situation actuelle, les parents seront toujours appelés à contribution.

Enfin, pour ce qui est des chèques-famille et considérant l'état des finances actuelles communales, le Conseil Municipal a décidé de leur maintien. Ils pourront servir notamment à l'achat des effets personnels qui restent encore à la charge des parents.

Et puis, dans la foulée je vais vous donner une autre information de l'exécutif qui concerne mon dicastère cette fois-ci du côté des structures jeunesse. Vous vous souvenez, lors du budget 2019, ce n'est pas si vieux, vous aviez validé la proposition du Conseil Municipal d'allouer CHF 25'000.-- pour le réaménagement de la Grange Villageoise à Muraz, du rez de la Grange Villageoise, à des fins d'accueil au niveau de la crèche, et CHF 25'000.-- de plus pour débiter une étude en ce qui concerne l'agrandissement du bâtiment des Plavaux. Eh bien depuis lors, la réflexion s'est poursuivie et cette réflexion a débouché sur des options différentes. Evidemment, dans le cadre du budget, qu'on a fixé, mais surtout dans le but d'optimiser l'offre, le Conseil Municipal a ainsi validé la solution alternative d'une décentralisation des UAPE, qui sera désormais et dès lors, proche des lieux de scolarisation et d'une augmentation du nombre de places de crèche au Plavaux via la délocalisation de place UAPE dans les pavillons du Corbier. La

CONSEIL GENERAL

commune comptera ainsi trois lieux d'accueil proches des écoles comme je vous l'ai dit. Et puis cette solution, eh bien, on l'a jugée particulièrement avantageuse, parce qu'elle permet à moindres coûts la création de 26 places de crèche en plus aux Plavaux, et puis au niveau de l'UAPE, de maintenir 30 places aux Plavaux pour les Perraires, donc moins 35 places, mais 35 places de plus à la Grange Villageoise et 44 nouvelles places au Corbier. Donc le total de places en structures jeunesse s'élèverait donc à 211 places donc 102 places crèche et 109 places UAPE contre 165 actuellement sachant que dans les 165 actuellement, on compte déjà le satellite UAPE de Muraz qui sera, entre parenthèses, ce satellite sera pour l'heure fermé, en attendant éventuellement qu'un nouveau besoin se fasse sentir. Selon la délégation, cette proposition, elle entraîne des avantages bien sûr, beaucoup d'avantages mais également des inconvénients. Les avantages eh bien on n'aurait plus la nécessité d'utiliser les bus. Le tout à pied est ainsi possible pour toutes et tous pour tous les écoliers. Un autre avantage, c'est que l'inquiétude des parents vis-à-vis de l'aspect sécurité va diminuer, voir disparaître. Cette option eh bien elle permet de répondre aux besoins pour les 5 à 7 ans à venir. Les investissements seraient bien sûr réduits par rapport à d'autres variantes plus coûteuses et puis, en corollaire, c'est une meilleure rentabilité et une baisse des coûts par place. L'inconvénient, je n'en ai trouvé qu'un, c'est la durée de vie des pavillons au Corbier, qui reste pour l'heure, incertaine.

En conclusion, vous dire simplement que cette nouvelle variante, eh bien, elle fait qu'on change de paradigme par rapport à l'époque où l'on accueillait les enfants de manière centralisée, désormais eh bien les enfants seront au niveau de l'UAPE, au niveau des écoliers, ils seront localisés proches des écoles. Merci de votre attention.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour le Conseil municipal donc une brève information concernant les mesures d'accompagnement pour les personnes souffrant d'incontinence ou de handicap que vous aviez voulu introduire dans le Règlement sur la gestion des déchets. Donc cette mise en place de ces mesures d'accompagnement sera effective dès le premier juillet. Donc pour rappel, ce sera réglé via le CMS régional de Monthey où ces sacs gratuits pourront être distribués sous l'obtention d'une attestation médicale délivrée par un médecin ou une infirmière.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp, pour le Conseil Municipal, quelques petits mots sur la politique de stationnement, où est-ce que nous en sommes ? Donc la politique de stationnement est actuellement en place, sauf dans les endroits sensibles où nous avons reçu des réactions de citoyens. Suite à ces réactions, le Conseil Municipal a mandaté un Bureau spécialisé, pour une nouvelle expertise et pour analyser si le projet travaillé depuis 2013 était encore actuel. Si le rapport reçu confirme la cohérence des propositions initialement prévues, telles que les durées de stationnement prévues, les zones, etc., certaines adaptations ont été proposées afin de prendre en compte les remarques des référendaires et de correspondre davantage à ce qui se fait dans les autres communes valaisannes de notre taille.

Se basant sur cette nouvelle expertise, le Conseil Municipal a décidé de remettre l'ouvrage sur le métier en affinant le projet et en prenant note des remarques reçues. En termes de calendrier, le Conseil Municipal a décidé d'inviter, au début juillet, des membres du comité référendaire, des pétitionnaires, les opposants individuels et toute personne intéressée, dans le but d'expliquer le bien-fondé du projet et la nécessité de le mettre en œuvre, car nous sommes une des dernières communes importantes du Valais à ne pas avoir de politique de stationnement.

CONSEIL GENERAL

Suite à ces rencontres, la commission de police se réunira à fin juillet pour travailler sur les différentes remarques reçues. Le Conseil Municipal traitera à nouveau les propositions de la commission de police en août et l'ultime version sera transmise au Bureau du Conseil Général en septembre pour une mise en œuvre de la politique de stationnement espérée, au début 2020. Merci de votre attention.

Intervention de Turin Alexis: Alexis Turin pour le Conseil Municipal, quelques mots sur la procédure de révision en cours de notre Règlement des constructions et plans de zones. Suite à un premier atelier citoyens, eh bien le Conseil Municipal a fait un exercice comparable et on s'est aussi réunis durant une demi-journée. Nous sommes arrivés à la conclusion qu'avant de nous réunir pour un deuxième atelier citoyens, un nouvel atelier, il fallait faire ce qu'on appelle des études test pour pouvoir, des études qui sont d'ailleurs fortement encouragées par l'Etat du Valais, pour pouvoir arriver avec des propositions concrètes devant cet atelier. Ces études test vont avoir lieu durant cet été et c'est donc à la rentrée qu'un nouvel atelier va pouvoir avoir lieu.

Juste un petit rappel, n'hésitez pas à aller consulter sur le site de la commune différents documents qui sont mis en ligne, c'est très intéressant puis surtout, si vous avez des questions, on est toujours à votre disposition. Merci pour votre attention et puis, si je ne dois pas reprendre la parole je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux, pour le Conseil Municipal. Donc, je vais vous présenter par rapport à la STEP, par rapport à la discussion qu'on avait eue avec Cimo par rapport à ce projet de Futurostep.

Vous avez donc au tableau la partie des finances qui était un peu la partie principale par rapport à notre choix et nos décisions.

Donc, par rapport à ce projet de régionalisation, donc dans les premières années, ce qu'on avait pu avoir au niveau du Bureau d'études, il avait estimé en fait de grosses économies du point de vue du fonctionnement mais également de l'investissement. Donc c'était en fait, dans cette optique-là qu'on avait mis en stand-by notre projet afin d'arriver aujourd'hui avec des éléments importants dans le cadre de cette décision. Donc comme vous pouvez voir au niveau des finances donc par rapport à notre projet, nous sommes aujourd'hui en fait avec un prix qui est basé sur des devis et des soumissions qui ont été rentrés sur une base avec un 15 % supplémentaire de réserve et d'imprévus. Pour la partie de la Futurostep, donc là, on retrouve en fait une analyse qui est faite actuellement sur un plus ou moins 30 %. Donc aujourd'hui avec des grandes énigmes, et donc par rapport à ce coût, nous avons également rajouté les coûts que nous avons aujourd'hui sur la STEP qui se montaient à CHF 1'569'000.--, plus un montant de CHF 500'000.-- qui a été estimé en fait, pourquoi ? C'est que si nous avons décidé de partir avec la Futurostep, il aurait fallu en fait faire quelques aménagements sur notre STEP afin de tenir en fait les règles demandées par le canton et afin que notre STEP fonctionne au mieux jusqu'au moment du raccordement avec la Futurostep. Donc, là on arriverait en fait à un montant total de CHF 16'066'000.-- par rapport à un coût estimé chez nous de CHF 14'847'000.--. Donc un coût supplémentaire de CHF 1'200'000.--.

Ensuite, nous avons également calculé le coût de fonctionnement de notre STEP. Nous avons fait une moyenne en fait entre les équivalents habitants du début et de la fin, donc qui se monterait à CHF 667'900.- de fonctionnement annuel, contre un coût de fonctionnement annuel de CHF 866'000.-- pour la Futurostep. Donc c'était un petit peu là vraiment pour nous le bât qui blessait, c'est que du point de vue de la régionalisation, du point de vue de la quantité d'eau et par rapport à des installations, nous pensions quand même que le coût de fonctionnement allait être nettement beaucoup plus bas. Déjà aussi l'étude

CONSEIL GENERAL

de base, comme je l'ai dit avant, nous avait fait croire que l'on aurait pu avoir de grosses économies mais, malheureusement, ce n'est pas le cas.

Par rapport à ça, j'ai été plus loin dans mon analyse, donc comme vous le savez il y a également cette taxe de CHF 90.-- francs par habitant, estimée à une moyenne de CHF 100'000.-- annuels, donc ce qui ne sortirait en fait un coût de CHF 100'000.-- de bénéfice. Ce coût de CHF 100'000.-- de bénéfice je l'ai calculé sur une période de 25 ans. Pourquoi 25 ans, puisqu'on parle d'un dimensionnement jusqu'en 2050. J'ai arrondi à 25 ans pour être plus simple si on faisait les travaux avant ce dimensionnement. Donc ce coup sur les 25 ans nous sortira un bénéfice de CHF 2'500'000.-- par rapport à la Futurostep plus CHF 1'200'000.--, donc on se baserait sur un montant de CHF 3'700'000.-- de bénéfice sachant que dans les analyses que nous avons faites en 2014 par rapport à la station de micro-polluant à un coût de CHF 2'000'000.--, il nous resterait encore CHF 1'700'000.-- de bénéfice. Donc ce calcul montre vraiment que la décision que nous avons prise de rester sur notre STEP reste bénéfique aux yeux de la population, de notre porte-monnaie. Je relève également que j'ai aussi fait un calcul par rapport au traitement des micro-polluants puisqu'on avait quand même le Bureau Holinger qui nous avait fait des analyses. Donc là, on avait en fait, un coût estimé à peu près à CHF 90'000.--. Si on faisait une station des traitements des micro-polluants par rapport à rien aujourd'hui. Donc là aussi, j'arriverai en fait même encore à un peu plus de bénéfice avec un montant qui serait de CHF 2'700'000.-- plus CHF 1'200'000.--, à CHF 3'900'000.--. Donc on voit en fait que même la solution qui avait été projetée avec le coût du fonctionnement au niveau du traitement des micro-polluants est aussi bénéfique, comme il a été dit aussi dans le communiqué de presse que nous avons transmis. Nous avons aussi décidé parallèlement en fait aux travaux, de ne pas les retarder, vraiment au mois de septembre d'attaquer, donc on a déjà eu une séance avec le Bureau Holinger, donc de leur côté aussi par rapport aux entreprises, donc tout devrait être bon pour redémarrer tout ça au mois de septembre afin de garder en fait une fin des travaux pour 2022.

J'ai aussi demandé en fait au Bureau Holinger que parallèlement à ça, on attaque et on réfléchisse aussi sur le traitement de ces micro-polluants, sachant qu'aujourd'hui depuis 2014, la technologie a bien avancé. On voit aujourd'hui en fait un coût des installations aussi qui a baissé, un traitement qui s'est aussi amélioré. Donc on voit que plus on va de l'avant, plus on attend, plus c'est intéressant. Mais il y a aussi le programme d'aide qui est fait par la Confédération pour 2040, qui est aussi un échéancier. Je ne pense pas qu'il faut attendre, c'est toujours que lorsqu'il y a de l'argent en jeu, ce sont les premiers qui le prennent qui l'ont malheureusement. Donc là aussi de ce côté-là, la volonté ce n'est pas d'attendre 2040 mais c'est de le faire parallèlement, de faire notre STEP et dans l'intervalle dans la suite, de peut-être et certainement partir avec cette station des micro-polluants, mais là je reviendrai avec plus d'informations lorsque j'aurai des données, des informations. Voilà, merci

Intervention de Vuille Côme: Merci, s'il n'y a plus d'autres informations du Conseil Municipal, nous arrivons au point 10 de l'ordre du jour, les questions, et je passe d'abord la parole au Conseil Municipal s'il y avait des questions en attente de réponses ou des compléments à apporter à des questions posées précédemment.

Si ce n'est pas le cas, je passe la parole à l'assemblée pour les questions.

CONSEIL GENERAL

10. Questions

Intervention de Rouiller-Monay Samuel: Mesdames, Messieurs bonsoir, j'ai deux questions en rapport avec la présentation sur la STEP qui vient d'être faite. Je vais développer les deux questions et puis on verra la suite. Avec un peu de recul et après coup, on peut se demander si comme dans l'exemple de partenariat très bien ficelé de Chablais Agglo, les présidents de commune du Chablais valaisan et vaudois n'auraient pas dû se mettre autour de la même table au moment de moderniser leur STEP respective, afin d'évaluer le potentiel de regroupement sur une STEP régionale. On peut aussi regretter qu'il n'y ait pas eu de planification cantonale pour éliminer les micro-polluants dans les STEP, comme cela se fait dans d'autres cantons.

Les communes voisines sont encore au stade de l'étude et s'interrogent peut-être ou sûrement sur la même question. Si la solution montheysanne paraît la plus onéreuse actuellement, avec une grosse marge d'incertitude sur les coûts, je reste persuadé qu'à long terme, toutes les communes reliées à une seule STEP seraient gagnantes. Par expérience, une grande installation fonctionne mieux qu'une petite. Les coûts sont optimisés. A priori, une STEP régionale bénéficiant d'un suivi 24 heures sur 24 par une entreprise aux qualités reconnues, serait plus appropriée et les coûts d'exploitation mieux partagés si une bonne partie des communes s'y raccorderait.

Dès lors, et avantage non négligeable, les quelques 8'000 mètres carrés de terrain récupérés par la commune de notre STEP, qu'on aurait assaini, constituerait une belle affaire financière compensatoire.

D'où ma première question, est-ce que la commune peut se permettre de temporiser afin de clarifier de manière plus précise quels sont les avantages que voient les Présidents des autres communes chablaisiennes, pour un raccordement ensemble à une STEP régionale ?

Deuxième question. Pour rappel, notre STEP actuelle n'élimine que partiellement, voire pas du tout une multitude de composés chimiques, médicaments, cosmétiques biocides, additifs alimentaires et substances entrant dans la composition de détergeant, de produits d'imprégnation, de peinture. Ces micro-polluants sont donc déversés dans les eaux, et même en concentration infime, ces substances peuvent avoir des effets néfastes sur les organismes aquatiques ou polluer nos ressources en eau potable.

Une taxe de CHF 9.-- par année pour chaque habitant sert à constituer un fonds d'environ CHF 50'000'000.-- pour aider les communes à installer un traitement de micro-polluants. Nous avons pu constater qu'une telle réalisation augmente les coûts d'exploitation. Mais cette augmentation est compensée par le fait que les habitants de notre commune seront alors exonérés de cette taxe de CHF 9.-- par année, soit environ CHF 90'000.-- dès la réalisation du projet, pour une commune de 10'000 habitants. Par notre formule retenue de conduites vers le Rhône, toucher des subsides de CHF 585'000.-- pour y déverser des micro-polluants au lieu de profiter de ces mêmes subsides pour les traiter, relève du non-sens. En se dotant d'une installation de traitement de micro-polluants ou en les traitant dans une STEP régionale, Collombey-Muraz pourrait être exemplaire et encouragerait les autres communes dans le même sens. A noter que, pour l'instant, 75 % des coûts d'investissements du projet approuvé sera financé par le fonds de CHF 50'000'000.-- jusqu'à 2040. Il n'est pas dit que la prochaine vague de Règlement en faveur de l'environnement ne soit aussi favorable. D'où ma deuxième question : est-ce que la municipalité peut nous fixer ou indiquer un délai de réflexion qu'elle se donne pour le traitement des micro-polluants ou pas, sachant que chaque année passée coûte CHF 90'000.-- aux habitants de notre commune ? Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côte: Merci, avant de passer la parole pour la réponse je vais prendre les mêmes questions sur le même thème ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Schmid Daniel: Oui, Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-gauche. Printemps 2018, les travaux concernant la STEP ont pris du retard car le canton tardait à délivrer les autorisations nécessaires au démarrage des travaux. Lors du plénum du Conseil Général du 18 juin 2018, le Conseil Municipal informe les élus que le canton autorise enfin la commune à procéder à ces travaux. A la fin août, nous apprenons que les travaux sont stoppés. Plus d'un million de francs ont été déjà engagés. Le Conseil Municipal indique que ce choix est guidé par les résultats, tombés au début de l'été, d'une pré-analyse sur l'impact d'une participation de la commune à la nouvelle Futurosteprégionale de CIMO.

Première question : qui a diligenté cette analyse ? Deuxièmement, le Conseil Municipal était-il au courant de cette étude ? Il est tout de même étonnant que le 18 juin on annonce le début des travaux, et qu'au début de l'été, soit quelques semaines plus tard, une étude tombe pour dire qu'un raccordement pourrait être possible avec la STEP de CIMO, alors qu'une année auparavant, on répondait à la Cogest que le rajout des charges hydrauliques provenant de Collombey-Muraz ferait largement dépasser la capacité maximale de la STEP. Un tel raccordement ne serait pas envisageable sans travaux conséquents, malgré sa taille conséquente il n'y a pas de capacité pour la STEP de Monthey CIMO, un raccordement entre Collombey-Muraz engendrerait des investissements supplémentaires conséquents. Donc en définitive, en 2017 quand on a accepté le crédit, c'était totalement impossible d'envisager d'aller avec la STEP de Monthey, puis tout d'un coup, une année après, il y a une étude qui tombe là pour dire que peut-être c'est possible et puis que le Conseil Municipal ne semblait pas au courant.

J'aimerais avoir une réponse : sur quoi les affirmations que je viens d'énumérer, et qu'on a donné à la COGEST étaient basées ?

Intervention de Vuille Côme: Merci, s'il n'y a pas d'autres questions sur le sujet, je passe la parole au Conseil Municipal pour y répondre.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal, pour répondre à M. Rouiller-Monay donc aujourd'hui nous sommes, je dirais, vraiment dos au mur par rapport à notre STEP.

Donc je pense que l'analyse et cette mise en stand-by qui a été faite était vraiment pour répondre à ces questions. Donc là vraiment ce soir, je vous ai prouvé par l'analyse que nous avons faite que cette STEP, la Futurostep, était bien plus chère que notre projet de STEP à nous, à savoir qu'aujourd'hui et je ne pense pas qu'il faut peindre le diable sur la muraille puisque nous avons quand même prévu de faire une conduite de rejet. Pour rappel, la Confédération était très claire. Elle financerait seulement le projet qui répondait à leurs exigences et qui serait le moins cher. Donc, dans notre projet que nous avons, la solution était cette conduite de rejet. Donc, il est clair que si nous avons fait cette station de micro-polluants, ils ne nous auraient de toute façon pas financé plus que le projet de conduite de rejet. Donc là, c'est déjà le point numéro un, à savoir qu'aujourd'hui en discutant avec les ingénieurs qui sont responsables du projet, eux de leur point de vue, trouvent que c'est une nette, une grande amélioration par rapport à aujourd'hui. Et que la question des micro-polluants devait être traitée à la suite, sachant qu'aujourd'hui, selon eux-mêmes, les stations en 2014 n'étaient encore pas à leurs yeux, au niveau du traitement, on parlait de 80 % pour un coût de CHF 2'000'000.-- chez nous. On a vite pu voir depuis 2014 jusqu'à ce jour déjà que des coûts ont baissés et que le traitement a été amélioré.

Donc comme je l'ai dit non, malheureusement, nous sommes dos au mur, nous devons avancer, nous avons des installations qui sont vieillissantes et qui demandent chaque jour en fait un gros travail de notre exploitant M. Sudan, afin qu'il traite cette eau convenablement. Ils sont même actuellement en train de faire un traitement spécifique afin de garder les normes qui sont demandées par le canton. Par rapport

CONSEIL GENERAL

aux voisins, c'est vrai que c'est dommage, peut-être si les communes avaient peut-être par le passé décidé de faire ensemble le chemin, de trouver une solution, ben voilà donc Vionnaz malheureusement, on avait déjà regardé avec eux par rapport à Illarsaz donc ils nous avaient, au final refusé, donc c'est pour ça qu'on avait fait cette STAP, donc cette station de pompage des eaux jusqu'à Collombey-le-Grand, à savoir qu'aujourd'hui nous sommes avancés ! Nous avons avancé à un tel stade où nous avons le permis de construire, nous avons les subventions validées, nous avons tout en main. Malheureusement, les autres communes aux alentours sont seulement au stade de l'avant-projet. Même pas, puisque ce sont de simples discussions. Donc on a déjà pu avoir des échanges avec d'autres communes sachant qu'aujourd'hui la grande question, c'est de savoir si l'offre de CIMO est intéressante ou pas. Pour rappel, CIMO est une société privée. Cette société est actuellement sur un site chimique. La grande question de se dire quel est l'avenir de ce site chimique est-ce que, dans 15 ans, dans 20 ans, ça fonctionnera comme aujourd'hui ? Est-ce que la STEP ne sera pas trop grande puisque peut-être sur le site les choses auront changé, on ne sait pas ! Actuellement aussi ce qui est intéressant puisqu'on parle de mains privées ou de mains publiques, là, on allait en fait dans ce projet-là donner la gestion de nos eaux usées à une société privée. Donc là aussi nous perdions la maîtrise du traitement des eaux usées, à savoir que nous avons aujourd'hui un site sur lequel nous pouvons, à l'horizon 2050, encore agrandir notre STEP pour monter jusqu'à 22'500 équivalent habitants.

Donc là à tous ces points-là montrent que vraiment notre projet de STEP est vraiment, je dirais devant le projet de Futurostep qui malheureusement est en mains privées et pas publiques.

Malheureusement c'était des questions qui auraient peut-être dû être discutées par le passé mais malheureusement voilà.

Pour répondre à Monsieur Schmid, donc par rapport à ça donc, comme CIMO, a entendu dire que la commune de Collombey-Muraz, comme quoi on avait bien avancé sur notre projet, tout d'un coup ils se sont réveillés. Ça fait des années qu'ils parlaient de faire leur STEP, de mettre à jour leur STEP et de l'agrandir, donc on s'était déjà permis nous par le passé, au tout début du traitement de ce dossier en 2013, d'interpeller le canton, de savoir si c'était possible de travailler sur le site chimique, les réponses avaient été assez vagues de la part de Monsieur Mange, qui avait en fait contraint dans notre décision, de partir plutôt sur un projet à nous au lieu de partir sur leur projet. Entre deux, CIMO a eu la volonté d'avancer avec leur STEP, c'est pour ça qu'au mois de février 2018 ils nous ont interpellés, à savoir de nous rencontrer afin de discuter de ce projet, de nous faire part si on avait été intéressé de faire une STEP régionale avec eux puis de venir sur leur site. Donc au mois de février 2018 on leur a répondu que oui, mais malheureusement nous, on était en train d'attendre à ce moment-là un permis de construire et que malheureusement, c'était un peu tard. Donc lors de cette séance, ils nous ont en fait promis et ils nous ont demandé si on était d'accord d'attendre un petit peu et de voir un petit peu parallèlement s'ils arrivaient avec des éléments complémentaires qui pouvaient en fait nous faire changer d'avis par rapport à ce projet. C'est pour ça que, comme les choses ont bien avancé et qu'ils savaient que l'on allait obtenir ce permis de construire et que, de toute façon, on n'allait pas les attendre, eh bien ils ont mis les bouchées doubles et sont arrivés de nouveau, deux ou trois mois après avec une proposition, avec une discussion. A ce moment-là qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons discuté avec notre ingénieur-conseil pour lequel nous avons remis les quelques éléments que nous avons en mains et cet ingénieur-conseil nous a fait part en fait que oui, un projet régional devrait, aurait dû arriver avec un coût inférieur au niveau avec des investissements mais également, je dirais principalement, du fonctionnement.

Pour moi personnellement cela ne m'a pas dérangé d'investir plus, pour avoir un coût de fonctionnement bien plus bas. Aujourd'hui, on voit que même le coût de fonctionnement est plus élevé, ce qui est pour moi aujourd'hui, illogique. Donc on ne sait pas aujourd'hui, où se trouve l'erreur mathématique chez eux, parce que l'on n'arrive pas à comprendre leur chiffre, même le Bureau Holinger, après la discussion qu'on

CONSEIL GENERAL

a eue avec eux, n'arrive aussi pas à comprendre ces résultats et donc là aujourd'hui, on se posait la question de savoir si la répartition chez eux était faussée par quelque-chose. Mais reste en moins que CIMO est une société privée et qu'ils nous ont fait une offre, une offre qui était claire avec des chiffres précis. Donc c'est pour ça qu'aujourd'hui, quand je parle de chiffres, c'était des chiffres qui étaient donnés afin de pouvoir de notre côté décider si on voulait aller avec eux ou pas.

Donc il est clair qu'aujourd'hui, malheureusement avec les chiffres qui nous ont été proposés par cette société privée eh bien malheureusement on ne les a pas retenus, et nous avons décidé comme je l'ai dit avant, d'aller de l'avant avec cette STEP qui aujourd'hui est très fatiguée et qui mérite ce rajeunissement. Voilà merci.

Intervention de Vuille Côte: Monsieur Rouiller pour une brève réaction si c'est le même sujet !

Intervention de Rouiller-Monay Samuel: Rouiller Samuel, Parti Socialiste Centre-gauche, c'était juste que vous me répondiez à la deuxième question : Est-ce que la municipalité peut nous indiquer un délai de réflexion qu'elle se donne pour le traitement des micro-polluants ou pas ? Merci.

Intervention de Vuille Côte: Sur le même sujet, Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, donc si je regarde les chiffres concernant les investissements, on nous met CHF 16'066'000.--, mais l'investissement réel, n'est pas de CHF 16'066'000.--, c'est CHF 14'500'000.-- ! Les CHF 1'569'000.-- c'est déjà de l'argent qu'on avait sorti, on ne peut pas l'additionner dans le projet CIMO ou bien, je n'ai pas bien compris le chiffre.

Intervention de Vuille Côte: D'autres questions encore sur le même sujet ?

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-gauche. Si j'ai bien compris dans le total des CHF 667'900.--, n'est pas comprise la taxe des micro-polluants. Est-ce que c'est juste ?

Intervention de Vuille Côte: Merci, je vous laisse répondre !

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je répondrai aux questions qui interpellaient les Présidents de commune et puis je redonnerai le micro à mon collègue Mikaël Vieux tout à l'heure. D'abord, j'aimerais dire à Monsieur Rouiller, il n'est pas tout seul à se poser cette question parce que je pense qu'il n'y a pas un des employés CIMO qui ne nous a pas approchés pour nous demander pourquoi on ne se raccordait pas à la STEP intercommunale ! Donc vous voyez, vous n'êtes pas le seul dans cette situation. Simplement pourquoi les Présidents de communes ne se sont pas mis à table ? On s'est mis à table avant ! Donc on avait approché la ville de Monthey, auparavant notamment par nos services techniques mais simplement comme l'a dit Mikaël Vieux, le rythme du côté de l'entreprise n'était pas si élevé à l'époque. Il y avait deux éléments qui étaient très différents. D'abord CIMO n'était pas si avancé dans le projet et puis en parallèle, le canton du Valais n'était pas si motivé à ce qu'on rejoigne l'entreprise CIMO parce que manifestement les dépassements de normes sont aussi réguliers sur le site chimique que dans notre station d'épuration.

CONSEIL GENERAL

Donc là, il semble qu'il y ait des dépassements de normes des deux côtés donc il n'y avait pas une grande motivation. Entre-temps, il y a eu une pression du côté de CIMO, je ne sais pas pourquoi. Mais en tout cas, une accélération du projet et du côté du canton du Valais, le Chef de service a changé et privilégié une solution régionale. Mais on avait fait cette approche auparavant qui ne s'est pas justifiée. Et puis, aujourd'hui qu'est-ce qui se passe ? Aujourd'hui, on va plutôt dans le sens inverse. Donc la commune de Vouvry était ... si la commune de Collombey-Muraz était peut-être intéressée à aller à Monthey, aujourd'hui la commune de Vouvry travaille avec la commune de Vionnaz pour une solution régionale. Les communes du Val d'Illeiez, à ma connaissance aujourd'hui, Val-d'Illeiez et Champéry ne sont plus très motivées à rejoindre la station d'épuration depuis qu'ils ont reçu l'offre chiffrée de CIMO. Parce que les chiffres sont très élevés, c'est vrai qu'on se l'explique pas, on pensait tous, et c'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal a pris ses responsabilités l'année dernière en effectuant une étude supplémentaire, en freinant le dossier, et puis en posant les questions plutôt que de gaspiller l'argent public, de dire mais finalement on va aller tête baissée dans un projet qu'on a déjà voté. La solution la plus simple, et la moins responsable aurait été pour le Conseil Municipal de réaliser la station d'épuration pour laquelle vous aviez voté les crédits, sans se poser la question de l'opportunité de rejoindre la STEP communale. On a pris nos responsabilités, on a suspendu les travaux, on a fait effectuer une analyse entre-temps et aujourd'hui on voit que les résultats nous poussent, malheureusement, j'aimerais dire parce qu'on aurait été heureux d'avoir cette collaboration, malheureusement, à revenir aussi dans notre projet. Et puis donc les ajouts de charges, seraient aujourd'hui tolérés par le Canton à Monthey, mais ils sont déjà, en aggravation de la situation du site CIMO. Une dernière chose qui me frappe dans vos interventions, vous avez dit : je suis convaincu, a priori... Donc ça montre très bien la grosse marge d'incertitude qu'il y a sur le projet CIMO, ce qu'on n'a pas du tout chez nous. Et pour conclure, même si on pense aux micro-polluants, le délai de réalisation de la STEP CIMO, il n'est pas du tout clair.

Donc même si on réalise notre propre STEP, peut-être qu'on aura notre traitement des micro-polluants avant même que la STEP de CIMO soit terminée. Parce qu'aujourd'hui il n'y a pas de délai clair chez CIMO. Chez nous les délais sont clairs et puis ensuite on va se poser la question à intervalles réguliers sur la nécessité, l'opportunité de traiter ces micro-polluants, mais peut-être que notre installation sera installée même avant que la STEP CIMO soit terminée, parce qu'on ne sait pas du tout quand est-ce qu'elle sera faite. Aujourd'hui, ce qui nous est apparu, c'est qu'aujourd'hui on dépasse les normes. Si on construit notre propre STEP dans un délai très court comme c'est prévu, on améliore la situation aujourd'hui, au niveau de la pollution de l'eau.

Nous, c'est ce qu'on veut, le plus vite possible, améliorer la situation du côté de la pollution de l'eau et petit à petit, on peut suivre l'évolution de la technique si on part sur le projet CIMO, on va continuer plus longtemps à polluer les eaux, avec les dépassements de CIMO et Collombey-Muraz. Et pour les chiffres, je redonne la parole à Mikaël Vieux, mais comme on parlait aux Présidents de commune, une dernière chose aussi pardon, j'ai fait mettre à l'ordre du jour de la conférence des Présidents, la dernière conférence des Présidents il y a un mois et demi de tête, le thème de la station d'épuration aujourd'hui de manière à ce qu'on soit transparent avec les autres communes, sur le résultat de notre analyse. Et à ce moment-là eh bien les autres Présidents de communes de la Vallée n'avaient pas eu encore l'offre donc eux ils sont restés assez ouverts, depuis, je vous ai dit tout à l'heure leurs positions en tout cas, telles que je les connais et la Ville de Monthey a très bien compris en disant finalement ce n'est pas si grave d'avoir deux stations d'épuration, mais au vu des chiffres, on comprend votre décision.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux, pour le Conseil Municipal. Pour répondre à Monsieur Rouiller-Monay, j'ai oublié une chose juste avant en fait par rapport aux bassins, par rapport au site, donc aujourd'hui avec le projet de Futurostep, le terrain que nous avons à Collombey-le-Grand n'aurait pas été

CONSEIL GENERAL

libéré. Nous aurions toujours eu des bassins dans lesquels on aurait accumulé l'eau qui ensuite après elle aurait été en fait pompée à Monthey. Donc ce terrain n'aurait malheureusement pas été libre afin de faire une autre activité dessus. Par rapport aux délais d'interventions donc là, c'est compliqué de vous dire aujourd'hui réellement ça, je peux vous promettre que je peux vous tenir au courant un petit peu de l'avancée. Nous avons vu dernièrement le Bureau Holinger pour lequel nous avons un peu demandé qu'ils mettent les bouchées doubles, sachant qu'on arrive quand même sur l'été, on veut vraiment attaquer le travail cet hiver sachant que l'hiver la nappe est plus basse et les interventions sont facilitées. Donc il est important pour nous de travailler déjà cet automne. Donc de ce côté-là eux, actuellement, sont plutôt en train de pencher sur le dossier, de remettre à jour les données, de relancer les entreprises et, comme je l'ai dit parallèlement à ça, je leur ai demandé en fait à eux également de me faire une analyse, une petite étude de réflexion, par rapport au traitement des micro-polluants de savoir quelle serait pour nous, notre commune, la meilleure chose et quand, quoi, comment ! Donc cette réflexion serait à ce moment-là, j'aurai des réponses plutôt l'année prochaine, sachant que de leur côté ce début d'été et cette fin d'année, va être chargée pour eux et dans l'intervalle ils vont attaquer sur cette analyse.

Par rapport à la taxe, pour Monsieur Schmid, oui donc là réellement et c'était volontaire en fait, on parle de coûts de fonctionnement. Donc pour moi la taxe ce n'est pas un coût de fonctionnement donc elle n'est pas dans ce chiffre de CHF 667'000.-- elle est à part donc, comme je l'ai dit avant, elle vient se rajouter.

Et pour Madame Cretton, donc si demain on serait parti en fait avec le projet de futuro STEP eh bien les CHF 1'569'000.-- que nous avons mis aujourd'hui dans toutes les études de notre STEP actuelle eh bien malheureusement on les aurait mis à la poubelle. Donc c'est pour ça que pour nous il était important d'en tenir compte dans le calcul et de savoir en fait quel serait le coût total de l'investissement si on partait sur le projet de Futurostep. Et comme je l'ai expliqué, le demi-million ce serait vraiment les investissements nécessaires d'ici à arriver à rejeter, à transmettre nos eaux sur le projet de futuro STEP. Voilà.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres questions ? Madame Delarze !

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, Parti Socialiste Centre-gauche. Alors ça n'a rien à voir avec la STEP. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues. Donc nous avons une question pour la municipalité concernant la rue de Clos-Novex.

Donc fin 2010, vous espériez selon vos paroles, Monsieur le Président, redonner une vraie rue résidentielle aux habitants du quartier et de vous réjouir de voir le début de ces travaux, c'est semble-t-il également l'état d'esprit des habitants de la rue aujourd'hui. Après deux rapports d'investissement, voir comptes 2017 et 2018, nous aimerions savoir quand vont commencer les travaux d'aménagement sur cette rue, également savoir si un revêtement phonoabsorbant a été décidé. Merci de vos réponses.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la paroles au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Merci, Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs. Alors en fait, on va devoir attendre l'année prochaine pour commencer ces travaux très probablement parce qu'on a un cofinancement au niveau de l'Agglo. Donc ce cofinancement qui devrait participer à la partie "mobilité douce", risque de nous forcer d'attendre l'année prochaine. Mais c'est quand même un investissement qui arrive sous peu, quand on connaît l'investissement conséquent que vous avez consenti et puis, le futur de cette rue, qui a été manifestement bien apprécié par la population à qui on l'a présenté. Donc oui, nous aurions préféré pouvoir commencer plus vite. C'est vrai

CONSEIL GENERAL

que là on a un petit peu péché par présomption, on sait qu'on aurait pu le faire et puis les démarches aussi du côté de l'Agglo pour obtenir le financement sont plus complexes que ce qu'on pensait. C'est vrai qu'on a peu d'expérience dans ce domaine. Vous avez vu qu'aussi pour appuyer cette gestion des dossiers, l'Agglo vient d'engager un directeur, ça a été publié aujourd'hui, donc ça c'est un élément très positif qui devrait nous aider par la suite, notamment à avoir une gestion meilleure de ces dossiers de subventionnements.

Intervention de Vuille Côme: Vous voulez réagir Madame Delarze ? Alors je vous passe la parole.

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, Parti Socialiste Centre-gauche. Alors, oui, merci pour votre réponse mais nous aurions bien voulu savoir aussi pour les revêtements phonoabsorbants, est-ce que vous adhérez à la chose ? Merci.

Intervention de Buttet Yannick: Pardon, c'est vrai que j'ai oublié de répondre à cette partie de la question. Alors non, ce n'est pas prévu parce que manifestement, à 30 km/h, ce n'est pas nécessaire ou pas suffisamment efficace. Donc il semble que ça ne se pose pas sur des zones 30, d'ailleurs vous avez vu que le revêtement phonoabsorbant est posé sur la route cantonale, à 50 km/h et plus.

Intervention de Vuille Côme: Merci, Monsieur Angst !

Intervention de Angst Stéphane: Stéphane Angst, j'ai une question en mon nom personnel. Vu qu'on a parlé tout à l'heure de l'entretien des cours d'eau, ça va soulever une question, vous avez dit que le consortage faisait la majorité de ces entretiens, plus principalement des canaux. Ils le font encore un peu à l'ancienne, avec un tracteur et puis une épareuse. Ma question était la suivante : est-ce qu'il ne serait pas possible d'appuyer un petit peu ce consortage ou même l'obliger à se mettre un peu à la page et puis éventuellement investir dans un robot de broyage ? Enfin, je vous explique peut-être plus en détail pourquoi, comme ça vous comprendrez, c'est qu'avec la nouvelle politique agricole ont été mis en place des bandes herbeuses tout le long des cours d'eau, d'une partie afin de mettre en réseau toutes les surfaces écologiques dans la plaine et puis d'une autre partie eh bien pour éviter toute contamination des eaux de surface par des produits phytosanitaires et d'éventuels engrais. D'une autre part, pourquoi cette question eh bien parce qu'il y a des zones qui ne sont carrément pas accessibles par le tracteur et puis, troisième il y a aussi des berges par endroit qui commencent à s'affaisser parce que le tracteur, le chauffeur pour bien faire essaie de rouler avec une roue dans le canal pour éviter de trop écraser la bande herbeuse et du coup, à la longue, ça crée un affaissement de la berge de ces canaux donc voilà, moi c'était ça un peu ma question ! Moi je ne mets pas en cause le consortage, moi ça me va très bien, mais est-ce qu'il ne serait pas possible justement d'appuyer un peu plus pour qu'ils investissent dans des nouvelles techniques.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole au Conseil municipal.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux, pour le Conseil municipal. Donc le consortage, lui, traite principalement le Stockalper et indirectement le Bras-Neuf. Le travail est en fait donné à l'association des canaux. C'est l'association des canaux qui elle, traite en fait l'ensemble de l'entretien des canaux, mais également aussi pour le consortage. Donc par rapport à ça, la discussion doit plutôt intervenir auprès de l'association des canaux, de voir qu'est-ce qui est possible pour l'avenir sachant que, parallèlement au

CONSEIL GENERAL

mandat qui a été donné à la société GO pour le plan quadriennal, on a aussi une volonté à la suite du résultat, c'est d'entreprendre en fait une réflexion sur l'ensemble de nos canaux de voir dans quel état ils sont, qu'est-ce qu'il y aurait comme travaux à l'avenir à faire et de prévoir la chose. Au lieu d'être dos au mur et d'avoir de gros investissements et, parallèlement aussi à ça, ce serait d'avoir une réflexion sur l'utilisation de ces berges, de savoir si réellement elles ont encore une utilité. Qu'elles soient à l'entretien de la commune au lieu d'être plutôt entre guillemets "revues et utilisables par les agriculteurs". Donc ça, c'est toutes des questions qui pourraient être répondues par rapport à cette réflexion mais d'abord on attend le travail qui est fait sur le plan quadriennal et à la suite de ça, on avait la volonté vraiment de travailler là-dessus. Et ensuite, moi j'ai pris l'information et je ferai le nécessaire de regarder ce qui est possible aujourd'hui, de voir au niveau de ces entretiens, de savoir si ça ne peut pas être fait plutôt par des robots au lieu d'être fait par des gros tracteurs qui, on peut le voir sur la berge de Stockalper qui malheureusement fatigue et nous donne de gros investissements. Voilà merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres questions ? Madame Hohenauer !

Intervention de Hohenauer Maryline: Maryline Hohenauer, moi j'ai une question pour Monsieur Turin Olivier. Merci des explications par rapport aux frais de scolarité et la gratuité pour nos enfants. Vous avez dit que le camp de ski restera facultatif. A mon avis le camp de ski était obligatoire et il deviendra facultatif.

Intervention de Tuin Olivier: Olivier Turin pour le Conseil Municipal, alors le camp de ski a toujours été un camp facultatif, mais pour vous donner quelques renseignements supplémentaires, eh bien, nous n'allons pas marquer dans le courrier invitant les parents à inscrire leurs enfants que le camp est facultatif ! Je pense que c'est mieux d'inciter finalement les écoliers à suivre ce camp de ski. Forcément, cette année c'est aussi une charnière pour ça ! Il faudra voir comment la population réagit ? Si elle est finalement au courant de ce qui se passe avec l'arrêté fédéral, il faut aussi que nous on analyse combien d'écoliers, cette année ne viendront plus au camp de ski. Enfin l'année prochaine ! Dès lors aussi là qu'on pourra prendre d'autres dispositions. Dans le même temps, bon alors c'est vraiment aussi encore un débat qui est très très ouvert au niveau du canton mais aussi au niveau de la Confédération, il y a la volonté je pense vraiment de la politique au niveau cantonal, fédéral, de favoriser, de faire la promotion de ces camps de ski. Pour plusieurs raisons, l'aspect bien sûr sportif, mais également pour le "vivre ensemble" pour que les jeunes fassent aussi une autre expérience que de rester à la maison. Et dans ce cadre-là, j'entends parler de nouvelles collaborations qui pourraient arriver mais c'est vraiment du conditionnel, par exemple avec jeunesse et sport qui pourrait peut-être donner un petit peu d'argent pour favoriser et pour moins prélever les finances communales. Donc c'est quelque chose qui est vraiment encore en cours. Mais pour répondre à votre question clairement, ce camp de ski a toujours été facultatif.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas, j'ouvre donc le point 11, Divers. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

11. Divers

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour le groupe des Verts. Le groupe des Verts souhaite quand même revenir sur cette charte de l'égalité salariale, dans le secteur public. Alors en septembre 2016 le Conseiller Fédéral M. Alain Berset a lancé la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. En

CONSEIL GENERAL

automne 2017 l'Etat du Valais signe la charte. En novembre 2018, le groupe des Verts dépose un postulat qui demande à la commune de Collombey-Muraz de signer également ce document. Cette intervention est acceptée tacitement, lors de la séance plénière de février 2019.

Or, le 14 juin 2019, le groupe des Verts apprend par voie de presse que le Conseil Municipal a signé ladite charte le 14 juin, journée de grève de la femme quel timing ! Cela ne pouvait pas mieux tomber. Par contre, eh bien nous, nous sommes fortement surpris que notre intervention ait été mise en œuvre sans qu'aucune réponse n'ait été transmise ni à notre groupe, ni au Conseil Général. Quelle rapidité d'exécution pour un postulat déposé en février 2019 ! Pourquoi n'avoir pas attendu notre séance de ce soir pour nous communiquer la réponse à ce postulat, conformément à l'Article 32, alinéa 2, de notre Règlement qui stipule, je cite : « les réponses aux postulats sont transmises aux Conseillers généraux en annexe de l'ordre du jour de la séance plénière ». De plus, par loyauté, le Conseil Municipal aurait dû mentionner dans l'article du Nouvelliste, que la signature de la charte faisait suite au postulat déposé par le groupe des Verts et accepté, à l'unanimité, par le Conseil Général. Il aurait été bien plus séant de leur part, de porter le crédit aux initiants et de respecter le législatif. Merci de votre écoute.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que le Conseil Municipal, étant interpellé, je vous laisse répondre Monsieur Buttet ?

Intervention de Buttet Yannick: Oui, volontiers. Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale eh bien on prend note de votre colère et de votre insatisfaction et puis on en tirera les conséquences pour les dossiers futurs !

Intervention de Cretton Nathalie: Alors il y a colère et il y a aussi déception ! Il y a une grande déception parce que nous on vous fait confiance et puis je pense que ça aurait été correct, vraiment, de mentionner et d'informer le Conseil Municipal de cette réponse, comme quoi vous avez signé. On est satisfait que vous ayez signé, mais je pense quand même que ça aurait été la moindre des politesses d'informer le Conseil Général et pas de prendre ça, d'ailleurs, je me rends bien compte puis le groupe des Verts aussi, je me rends bien compte que ça fait six ans que je fais de la politique. Là, je vais parler en mon nom personnel. Je me rends bien compte qu'il y a beaucoup de récupération politique et c'est ce qui me désole au niveau de la politique, c'est qu'il y a toute cette récupération, récupération médiatique et tout ça et de ce fait là, je suis quand même vraiment désolée.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, je vais quand même réagir parce que vous poussez trop le bouchon je pense. Donc on fait volontiers notre mea culpa, on peut corriger, on va corriger à l'avenir. Mais de là à dire que c'est de la récupération, je pense qu'on pourrait volontiers aussi vous renvoyer la balle régulièrement, on ne le fait pas ! Voilà, nous on s'est dit que c'était une date symbolique, évidemment que ce n'était pas un hasard, que c'était une date symbolique que la commune de Collombey-Muraz sur la proposition du Conseil Général et du groupe des Verts, alors je ne pense pas qu'on aurait dû dire du groupe des Verts mais du Conseil Général parce qu'on le voit dans son ensemble, ça volontiers, a signé cette charte c'était bien. On a considéré que c'était plus important de signer la charte et de montrer l'engagement de la commune de Collombey-Muraz qui n'a rien eu à changer dans sa politique, juste au passage parce que nous appliquons l'égalité salariale depuis déjà très longtemps, de signer cette charte nous paraissait plus important et c'est vrai que malheureusement, on a omis cet élément-là et on corrigera à l'avenir. Mais je ne pense pas qu'il faille en faire un cheval de bataille ou bien alors vraiment en faire une montagne. On est désolé, on corrigera à l'avenir, on fera plus attention ! C'est comme dans la

CONSEIL GENERAL

communication, vous avez vu vous nous avez dit oui finalement vous communiquez mal. Alors c'est vrai, on communique mal, c'est aussi pour ça qu'on voulait engager l'année prochaine, qu'on veut engager une personne pour la communication, vous avez relevé, je crois mais pas ce soir, notre bonne communication dans le dossier de la STEP, donc on fait des pas aussi, on s'améliore aussi de notre côté et on espère que du vôtre aussi, mais je ne pense pas qu'il faille en faire une montagne.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres interventions dans les divers ? Ce n'est pas le cas, je vous remercie tous pour votre travail et avant de clore cette séance, j'ai encore trois points à vous communiquer.

Le premier, c'est pour vous rappeler que notre prochaine séance est fixée ici-même le 14 octobre prochain, le deuxième pour demander aux chefs de groupe de me rejoindre à la fin de la séance, et le troisième, c'est pour vous inviter tous, Conseillers généraux et Conseillers municipaux, à partager la cérémonie et l'apéritif de mon mariage deux jours avant la prochaine séance, soit le samedi 12 octobre prochain à 14 heures en l'église de Vouvry.

Je me permettrai de vous faire suivre les informations par mail durant l'été et, cela étant dit, belle soirée, bel été à tous et je clos la séance plénière du Conseil Général.